

**MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE**
Secrétariat Général

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – un But – une Foi

MALI

**PROPOSITION DE PLAN D'ACTION
POUR LA MISE EN OEUVRE ACCELEREE DU PISE 2
POUR LA SCOLARISATION PRIMAIRE
UNIVERSELLE**

Bamako, Octobre 2006

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	4
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	5
1.1. Contexte	5
1.2. Justification	6
2. LES ACQUIS ET LES RESULTATS OBTENUS	6
2.1. Le CSLP	6
2.2. Le PRODEC et les réformes significatives entreprises	7
2.3. Les résultats du PISE I par rapport à l'EPT	11
2.4. Principales contraintes rencontrées.....	14
3. LES PERSPECTIVES POUR L'EPT ET LES ORIENTATIONS DU PISE II	12
3.1. Les politiques et orientations du PISE II :	12
3.2. Les scénarios retenus pour 2015 :	16
3.3. Le programme en référence au cadre indicatif :	18
3.4. Les capacités et les besoins de financement :	20
4. LES STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	24
4.1 Stratégies pour renforcer l'offre d'éducation :	24
4.1.1. L'offre en salles de classe	24
4.1.2. L'offre en enseignant	25
4.1.3.: La réduction des disparités régionales	25
4.2. Stratégies pour l'amélioration de la qualité de l'éducation	26
4.2.1. Les stratégies de formation initiale et continue des maîtres	26
4.2.2. La généralisation du curriculum.....	28
4.2.3. Le temps d'apprentissage.....	28
4.2.4. Un système de pilotage de la performance des écoles	29
4.2.5. La réduction des redoublements et des abandons	29
4.2.6. Le développement des projets d'école	30
4.2.7. L'acquisition et la distribution des manuels scolaires	30
4.2.8. Appui à l'amélioration de la lecture	31
4.2.9. Appui sur le non formel pour le suivi es apprentissages scolaires ...	31
4.2.10. La préscolarisation et le développement de la petite enfance	31
4.3. Stratégies pour améliorer la scolarisation des groupes sous scolarisés ...	32
4.3.1. Les stratégies d'accélération de la scolarisation des filles en milieu rural	32
4.3.2. Le rapprochement écoles domiciles et offre de cycles complets	33
4.3.3. Amélioration de la gratuité	34
4.3.4. Stratégies vis-à-vis des enfants vulnérables	35
4.3.5. L'adaptation de l'offre en milieu nomade	36
4.3.6. La stimulation de la demande d'éducation	36

4.4. La santé en milieu scolaire.....	37
4.4.1. Les maladies infectieuses et parasitaires	37
4.4.2. La prévention du VIH/SIDA en milieu scolaire	38
4.5. Déconcentration et décentralisation de l'éducation	39
5. LES CONTRAINTES LIEES AUX CAPACITES D'EXECUTION ET REPONSES APORTEES	41
6. LE SUIVI ET L'EVALUATION DU PISE II ET DE L'INITIATIVE DE MISE EN ŒUVRE ACCELEREE	43
6.1. Suivi du programme (pilotage)	43
6.2. Suivi et évaluation des résultats	43
6.3. Mécanisme partenarial de suivi	45
7. CONCLUSION	46
Documents de référence, sources	47
 <u>ANNEXES</u>	
A. Scénarios non retenus	48
B. Simulations pour la SPU au Mali	51

Liste des sigles et des abréviations

ADARS	: Appui Direct à l'Amélioration des Rendements Scolaires
AE	: Académie d'Enseignement
APE	: Association des Parents d'Elèves
CADDE	: Cellule d'Appui à la Décentralisation Déconcentration de l'Education
CAP	: Centre d'Animation Pédagogique
CED	: Centre d'Education pour le Développement
CGS	: Comité de Gestion Scolaire
CNE	: Centre National de l'Education
CP	: Conseiller Pédagogique
CPS	: Cellule de Planification et de Statistique
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DAE	: Directeur d'AE
DCAP	: Directeur de CAP
DNEB	: Direction Nationale de l'Education de Base
ECOM	: Ecole Communautaire
EF	: Enseignement Fondamental
ENF	: Education Non Formelle
EPT	: Education Pour Tous
FCM	: Formation Continue des Maîtres
FIER	: Formation Interactive des Enseignants par la Radio
IFM	: Institut de Formation des Maîtres
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PC	: Pédagogie convergente
PDEC	: Plan de Développement Educatif du Cercle
PDECom	: Plan de Développement Educatif de la Commune
PDER	: Plan de Développement Educatif de la Région
PEE	: Paquet Educatif Essentiel
PIB	: Produit Intérieur Brut
PISE	: Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODEC	: Programme Décennal de Développement de l'Education
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RESEN	: Rapport d'état du système éducatif national
SARPE	: Stratégie Alternative de Recrutement du Personnel Enseignant
SPU	: Scolarisation Primaire Universelle
TAP	: Taux d'Achèvement du Premier cycle du fondamental
TBS	: Taux Brut de Scolarisation

INTRODUCTION

La décennie 1990 a marqué un tournant décisif dans l'évolution de l'éducation à l'échelon mondial. Elle s'est caractérisée par une prise de conscience générale de l'éducation comme un facteur de progrès, un élément indispensable au développement durable, économique et humain. Cette prise de conscience de la communauté internationale a conduit à l'adoption de la Déclaration universelle sur l'Éducation Pour Tous (EPT) à Jomtien et à la mise en place d'un cadre d'actions pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux des pays en développement.

Dix ans après (en avril 2000), le Forum de Dakar constatait l'échec de l'atteinte de la Scolarisation Primaire Universelle (SPU). Malgré les progrès accomplis par de nombreux pays au cours de la décennie écoulée, les participants à ce Forum ont relevé des insuffisances (tel que le manque de ressources financières) dont la persistance est de nature à compromettre l'atteinte des objectifs de l'EPT. La communauté internationale a alors renouvelé son engagement à soutenir l'éducation primaire universelle en finançant des plans d'action « crédibles » et en repoussant l'échéance de l'atteinte de l'EPT à 2015.

Soutenue peu de temps après (en septembre 2000) par les Nations Unies comme l'un des principaux objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'éducation primaire universelle à l'horizon 2015 a pris la forme opérationnelle (en Juin 2001) d'une initiative multi- partenariale : « EPT financement accéléré » ou « Fast Track Initiative ». Une demande pressante a été adressée aux différents bailleurs afin qu'ils fournissent un surcroît d'efforts en faveur de l'éducation et s'engagent à travers l'initiative Fast Track.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer le présent document de stratégie du Mali. D'entrée de jeu, il est important de signaler que cette proposition de plan d'accélération du Mali se fonde sur ensemble de documents (tels que le CSLP, les Grandes Orientations de la Politique Educative du PRODEC, le RESEN, PEE dont les résultats sont intégrés dans le PISE II, le descriptif du PISE II et de son Cadre Logique, le modèle de simulation, le CDMT, etc.) dont il est la synthèse et qui ont été discutés et négociés avec les Partenaires Techniques et Financiers et sur lesquels un accord est intervenu entre ces partenaires et le Gouvernement. Il s'agit donc reprendre certains de ces éléments dans une logique de présentation qui réponde le plus possible aux normes de requête de la Fast Track Initiative

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Contexte

Le Mali a fait de la lutte contre la pauvreté l'un des objectifs essentiels de son plan de développement. La stratégie de réduction de la pauvreté, à travers le CSLP, est axée, sur l'accès des populations aux services sociaux essentiels et parmi en priorité l'éducation. Répondre aux objectifs fixés dans le CSLP pour la réduction de la pauvreté exige pour le secteur de l'éducation de relever le défi majeur de la réforme (ou de la refondation) du système pour faire en sorte que, dans le contexte de démographie galopante et de rareté des ressources qu'est celui du Mali, « tous les enfants d'ici 2015 aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire de qualité obligatoire et gratuit et de le suivre jusqu'à son terme ». Le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) se veut une réponse à ce défi.

Conçu pour être un instrument privilégié de réduction de la pauvreté, le PRODEC entre dans la 2^{ème} phase de sa mise en œuvre (PISEII). Les évaluations faites de la 1^{ère} phase (PISE I) indiquent que, malgré les progrès constatés, le système éducatif malien n'intègre pas encore tous les enfants en âge scolaire. Le taux d'accès en 1^{ère} année du fondamental était de 67,6% en 2004-2005, le taux d'achèvement au primaire se situait autour de 43,1% et le taux de redoublement est encore à 18,6% en 2005. Les disparités pour chacun de ces taux demeurent importantes, que ce soit selon le genre, les régions, la localisation (urbain/rural) ou le niveau de revenu des ménages.

Par ailleurs la qualité des apprentissages dans le 1^{er} cycle du Fondamental demeure très faible car les informations disponibles sur la qualité de l'enseignement indiquent clairement que le niveau des acquisitions des élèves maliens au 1^{er} cycle est très modeste. En effet, il ressort des résultats d'études comparatives menées dans le cadre du PASEC que le score moyen d'acquisition de ces élèves (en Français et en Mathématiques) est proche de celui des pays ayant le score le plus faible et se situe à environ **10 points en dessous** de ce qui est observé en moyenne dans 9 pays francophones Ouest-africains.

Par ailleurs sur la base de la proportion des adultes qui ayant atteint la classe de 6^{ème} année ne savent pas lire correctement, le Mali se trouve de nouveau parmi les pays les moins performants suggérant ainsi que le faible score de rétention du savoir lire à l'âge adulte au Mali s'expliquerait pour une part au moins par le faible niveau des apprentissages dans l'école malienne. Tout ceci indique que la dimension qualitative devra être le pilier central de notre politique éducative pour la période à venir.

La poursuite des efforts d'amélioration des rendements interne et externe du système, du pilotage du secteur et de l'équité en faveur des plus pauvres est donc nécessaire; mais elle s'inscrit dans un contexte politique de décentralisation avancée qui requiert: (i) la déconcentration des activités éducatives, (ii) la gestion décentralisée de l'éducation à travers le transfert des ressources permettant aux collectivités territoriales d'exercer en toute responsabilité les compétences qui leur sont dévolues par la loi, (iii) la reconnaissance et l'application de la complémentarité des rôles des différents partenaires définis à l'occasion du Forum national sur l'école.

Le PISE II devra accompagner les changements amorcés et corriger les insuffisances constatées pour contribuer à mettre en place une politique éducative propice à la pérennisation

d'un système éducatif de qualité. Cependant, le volume des ressources publiques à mobiliser, bien que déjà substantiel dans la phase I, demeure encore très important pour la mise en œuvre de cette deuxième phase. Et, quand bien même la poursuite des engagements par rapport à l'EPT est une responsabilité avant tout nationale tant du point de vue des choix des politiques éducatives que du financement du secteur, il reste que l'atteinte de ces objectifs éducatifs appelle à un *renforcement du partenariat* et à la *mise en synergie* de toutes les potentialités pour la réussite de la mise en œuvre de notre nouvelle politique éducative

1.2. Justification

La requête du Mali se justifie par :

- Le faible niveau et les disparités existantes entre les indicateurs de couverture de la scolarisation tels que mentionnés, malgré des efforts déjà importants fournis par l'Etat (30% du budget national consacré à l'éducation)
- Les gaps de financement dans le CDMT (2006-008) qui, malgré les arbitrages du Gouvernement, nécessiteront des ressources extérieures additionnelles
- La nécessité pour le Mali d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en particulier l'éducation primaire universelle, qui impose d'accélérer le rythme de développement de l'enseignement primaire et de mobiliser des ressources supplémentaires au bénéfice de ce niveau d'enseignement.

2. LES ACQUIS ET LES RESULTATS OBTENUS

2.1. Le CSLP

En mai 2002, le Gouvernement a adopté le document final du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui *représente désormais le cadre unique de référence des politiques et stratégies de développement au Mali*. Son objectif général est de réaliser un taux moyen de croissance du PIB de 6,7% pour la période 2002-2006 et de réduire le pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté de 64% à 47 % en 2006. Il s'articule au tour de trois axes stratégiques qui se renforcent mutuellement pour atteindre l'objectif principal de croissance forte, durable et réductrice de la pauvreté : (i) le développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance et de la participation (ii) le développement humain et le renforcement de l'accès aux services sociaux de base et (iii) le développement des infrastructures et appuis aux secteurs productifs. Pour chacun de ces trois axes, un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) est mis en place pour veiller à l'évolution des dépenses prioritaires et aux engagements pris dans le CSLP.

Dans le cadre du CSLP, le Gouvernement reconnaît qu'une réduction significative et durable de la pauvreté ne saurait se faire sans une amélioration de l'éducation et de la formation. L'éradication de la pauvreté par l'éducation passe nécessairement par la réalisation d'un certain nombre d'objectifs tels que l'égalité des chances d'accès à l'éducation, et l'alphabétisation des populations non scolarisées. Ceci implique la mise en œuvre d'une politique consistant d'une part à **accroître l'accès des pauvres aux services sociaux de base**, notamment l'éducation, et, d'autre part, à **améliorer la qualité et la pertinence de**

L'enseignement et des apprentissages. L'éducation se trouve donc au cœur de cette stratégie de lutte contre la pauvreté¹.

L'éducation se voit ainsi accordée une attention particulière par le Gouvernement, qui se traduit par : (i) la définition d'une nouvelle orientation ou refondation du système éducatif (PRODEC) pour le rendre davantage accessible à tous et en faire un véritable instrument de lutte contre la pauvreté, (ii) une priorité dans l'allocation des ressources budgétaires de l'Etat (la part du budget de l'éducation dans le budget de l'Etat est passée de 26,6% en 2001 à 30,29% en 2005 et à 30,07 en 2006).

2.2. Le PRODEC et les réformes significatives entreprises

La nouvelle politique du Gouvernement en matière d'éducation et de formation est définie par la Loi d'orientation promulguée le 28 Décembre 1999. Pour la mettre en œuvre, le Gouvernement a élaboré le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) qui couvre la période 1998-2008.

Ce programme, qui s'inscrit dans le CSLP, est cohérent avec ses objectifs et se répartit en trois phases correspondant à trois tranches d'investissement ou Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education (PISE).

La première phase (2000 –2004 prorogée à 2005) est dénommée PISE I et la deuxième (2006–2008), PISE II. Le principal objectif de cette politique éducative qui s'articule autour de onze axes principaux est de restructurer le système éducatif en améliorant : (i) l'accès à l'éducation de base, (ii) la qualité de l'enseignement à tous les niveaux, (iii) la capacité de gestion du système, (iv) et en développant les possibilités d'alphabétisation.

Choix stratégiques du PRODEC

La politique décennale du secteur de l'éducation vise à réduire les contraintes qui pèsent sur le système éducatif et s'articule autour des axes prioritaires suivants :

- Une éducation de qualité pour tous.
- Un enseignement professionnel adapté aux besoins de l'économie.
- Un enseignement secondaire général et technique rénové et performant.
- Un enseignement supérieur de qualité répondant à des besoins prioritaires et à des coûts maîtrisés.
- Une utilisation des langues maternelles dans l'enseignement formel en concomitance avec le français.
- Une politique du manuel scolaire et du matériel didactique opérationnelle.
- Une politique soutenue de formation des enseignants.
- Un partenariat véritable autour de l'école.
- Une restructuration et un ajustement institutionnels nécessaires à la refondation du système éducatif.
- Une politique de communication centrée sur le dialogue et la concertation avec tous les partenaires.
- Une politique de financement du système éducatif prenant en compte tous les aspects et possibilités de financement du secteur et s'inscrivant dans la décentralisation.

Les réformes significatives entreprises dans le cadre du PRODEC, qu'elles soient d'ordre institutionnel, politique ou organisationnel sont toutes centrées sur l'objectif ultime de démocratisation de l'école. Démocratiser l'école pour la rendre accessible à tous.

¹ Selon la Banque Mondiale, une augmentation de 1 % seulement de la population active accédant à l'éducation de base entraîne une hausse de 6 à 15 % du revenu perçu par les plus pauvres.

Démocratiser sa gestion et son fonctionnement par une forte implication des communautés à la base et des collectivités. Cette volonté de démocratisation de l'école trouve l'une de ses plus belles illustrations dans le slogan : « un village, une école et/ou un CED ».

2.2.1. La libéralisation de l'offre éducative

Le Gouvernement, en mettant en place un dispositif juridique et institutionnel², qui a conduit à un assouplissement de la législation en matière de création et d'ouverture d'établissements scolaires, a permis à des organisations privées, des individus, des communautés religieuses, des collectivités locales et tout autre personne qui ont des ressources disponibles, de créer et de gérer des structures éducatives selon leurs principes propres mais en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

L'expansion de l'offre éducative et la liberté de choix des parents ont ainsi été favorisées dans un contexte où l'Etat entend se départir de tout monopole mais néanmoins rester l'ultime niveau qui structure les valeurs diverses en un projet commun. Cette réforme apparaît fondamentale dans l'explication de l'accroissement des taux de scolarisation par les écoles privées et communautaires. Il apparaît, en effet, que l'explosion constatée des effectifs au 1er cycle du fondamental soit moins due aux établissements publics (qui ont vu leur poids dans cette explosion chuter de 80% en 1996-1997 à 63% en 2004-2005) qu'aux autres types de structures éducatives (écoles communautaires, écoles privées, CED) dont on a encouragé et soutenu la prolifération (leur poids dans l'augmentation de la couverture éducative est passée de 20% en 1996-1997 à 37% en 2004-2005 dont 17% pour les écoles communautaires toutes seules) témoignant ainsi de la ferme volonté des populations/communautés et du secteur privé de répondre à la demande d'éducation là où l'Etat, en raison de ses ressources limitées, n'a pu encore mettre en place une structure éducative.

2.2.2. La décentralisation / déconcentration de la gestion de l'école

La décentralisation et la déconcentration de la gestion de l'éducation sont incontournables dans un contexte de décentralisation où les collectivités locales doivent assumer le développement de l'éducation à la base, en vertu des pouvoirs qui leurs sont transférés. Pour une meilleure prise en charge des besoins de la base, la dévolution du pouvoir du centre vers le niveau local est aujourd'hui effective, dans les Académies d'enseignement (AE), les Centres d'animation pédagogique (CAP) et les écoles et permet une autonomisation et une responsabilisation accrues. Ce transfert s'est opéré suivant trois (3) dynamiques qui comptent parmi les acquis essentiels du PISE I :

a). Un appui pour le transfert de compétences et de moyens aux collectivités territoriales a permis de clarifier : (i) les rôles et responsabilités des acteurs et partenaires de l'école à l'occasion du Forum national sur la gestion de l'école en mode décentralisé tenu à Bamako les 18 et 19 février 2003, (ii) d'élaborer le cadre référentiel de la décentralisation de l'éducation, (iii) de rendre effectif le transfert des responsabilités exercées par les services centraux vers les

² -Loi 94-032 portant statut de l'Enseignement Privé en République du Mali

-Le Décret 94/276PRM fixant les modalités d'application de la Loi portant statut de l'Enseignement Privé en date du 15 Août 1994

-Le Décret 195PGRM fixant les modalités de création, d'extension, de transfert ou de suppression d'écoles publiques d'Enseignement Fondamental en date du 10 Juillet 1978

-L'arrêté n3132 MEN/DNF portant application du Décret n 195 fixant les modalités de création, d'extension, de transfert ou de suppression d'écoles publiques d'Enseignement Fondamental

services déconcentrés (AE et CAP) et de faire adopter officiellement les statuts des Comités de Gestion Scolaire (CGS) par les Collectivités Territoriales.

b). La mise en œuvre d'un schéma institutionnel qui intègre le nouvel esprit de la décentralisation consistant à impliquer à la base les communautés et les collectivités dans une gestion concertée du système éducatif. Pour répondre aux exigences du PRODEC, le paysage institutionnel du MEN a été restructuré en 7 services centraux, 15 Académies d'enseignement (au lieu de 9 Directions Régionales de l'Education) et 70 Centres d'animation pédagogique (au lieu de 35 Inspections d'Enseignement Fondamental) avec de nouvelles missions.

c). Un appui au renforcement des capacités en gestion de ressources humaines et financières a conduit à : (i) la formation et la mise en place des équipes de planification aux niveaux central et régional, (ii) la mise en place d'une base de données informatisée pour l'Enseignement fondamental, (iii) l'adoption d'un système de planification basé sur une approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et d'un Cycle de Planification Opérationnelle (CPO), (iv) la production de plans d'actions nationaux et régionaux et la production de rapports semestriels et annuels, (v) la formation des acteurs à l'utilisation des outils de planification stratégique et opérationnelle, (vi) le renforcement des capacités de gestion financière, de gestion du personnel et de passation des marchés au niveau central, et le développement des capacités au niveau régional pour la gestion financière décentralisée et la gestion du personnel.

Ces initiatives ont permis de transférer 57% des ressources publiques d'éducation aux collectivités territoriales et de les faire gérer par les services déconcentrés, rendant ainsi effectif le recrutement des enseignants contractuels par les Collectivités territoriales.

De ce fait, celles-ci sont préparées à jouer leur rôle, avec l'appui conseil des services déconcentrés de l'Education. Des plans de développement éducatifs sont en préparation dans toutes les régions. Des Comités de Gestion scolaire ont également été mis en place à l'échelle du pays dans les écoles. La décentralisation/déconcentration des ressources financières est en cours depuis 2001.

C'est donc un véritable esprit de changement que le PISE I a contribué à instaurer à travers cette réforme. Le processus enclenché est irréversible. Les résultats obtenus et les comportements positifs qu'il induit dans la gestion au quotidien de l'école méritent qu'on souligne ces acquis.

2.2.3. L'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'une politique du manuel scolaire et du matériel didactique

Ce domaine constitue un autre point de rupture du PRODEC avec le passé. En effet, de l'Indépendance à l'adoption, en Conseil des Ministres le 3 Juin 2004, de la Politique du manuel scolaire, il n'existait pas au niveau du Ministère de l'Education Nationale de politique officielle et claire qui régleme la production et la gestion du livre scolaire au Mali. Il existait plutôt des pratiques selon lesquelles les manuels étaient élaborés par les agents des sections spécialisées de l'Institut Pédagogique National, édités à l'étranger et distribués dans les écoles. Le Ministère de l'Education Nationale dispose aujourd'hui d'une politique qui prend en charge toute la chaîne du manuel scolaire (de la conception à la distribution) et qui spécifie les rôles et responsabilités de chacun des acteurs de cette chaîne.

Le secteur privé occupant une place prépondérante dans cette chaîne, et conformément aux dispositions de cette politique du manuel, un contrat de concession entre le Ministère de l'Education Nationale (MEN) et le secteur privé sur l'édition, l'impression, la distribution et la

vente libre du manuel scolaire et du matériel didactique a été passé. De même, les capacités nationales en matière de conception, de rédaction et de gestion du manuel scolaire ont été renforcées. Toutes ces actions ont permis d'améliorer le ratio livres/élève qui est passé de 0,5 à 1,4 au premier cycle. Malgré tout, il existe encore une insuffisance chronique de manuels scolaires et de matériels didactiques, surtout dans les disciplines de base que sont le français et les mathématiques.

Malgré les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certains aspects de cette politique relatives à : (i) la création d'une unité de gestion des manuels fonctionnelle au Centre National de l'Éducation, (ii) la mise en activité de la Commission Nationale de Sélection et d'Approbation des Manuels, il reste que l'existence même de cette politique et son adoption officielle sont considérées comme un acquis majeur.

2.2.4. La Réforme des curricula et l'utilisation concomitante des langues nationales et du français (PC)

L'expansion de la scolarisation et la qualité des apprentissages que prône le PRODEC ne peuvent s'accommoder de programmes aux contenus inadaptés, ni de méthodes d'enseignement inappropriées. Les curricula étant l'angle d'attaque de toute réforme éducative pour réaliser de façon durable les changements souhaités, leur refonte constitue l'une des réformes majeures entreprises dans le cadre du PRODEC. Elle est la charpente de toutes les activités liées à l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Les nouveaux curricula visent à intégrer les besoins éducatifs fondamentaux des apprenants en impliquant les communautés dans la définition de ces besoins et la détermination des contenus d'apprentissage afin de mieux lier l'école à la vie.

Contrairement aux programmes scolaires classiques, ces nouveaux curricula sont désormais conçus et élaborés en termes de compétences. Ces compétences sont définies et organisées autour de domaines/socles de compétences. Ceci constitue une approche nouvelle qui implique de nouveaux instruments didactiques (manuels conçus dans cette optique, supports, etc.) et qui tranche avec la pédagogie classique. L'utilisation concomitante des langues maternelles et du Français dans le cadre de la pédagogie convergente constitue en effet le socle sur lequel se bâtit toute la réforme des curricula.

C'est là un vaste chantier de réforme pédagogique dans lequel le Ministère s'est engagé et qui compte d'importants acquis, malgré un grand retard accusé dans la programmation de l'équipe chargée des curricula. Il était en effet prévu au cours du PISE I, entre autres activités, l'élaboration et la mise en application du curriculum pour les niveaux 1 et 2, ainsi que la préparation et la mise à l'essai du curriculum de niveau 3 de même que la préparation du curriculum de niveau 4; mais c'est seulement à la rentrée 2005-06 que les enseignants de première année de 2.550 écoles (1.348 écoles publiques à pédagogie convergente, 635 écoles communautaires à pédagogie convergente et 567 écoles publiques et communautaires classiques) ont pu bénéficier d'une formation et des guides accompagnant le curriculum.

2.2.5. Une nouvelle politique de formation des maîtres

Le nombre de plus en plus important d'enseignants (contractuels notamment-) n'ayant pas reçu une formation initiale suffisante ou adéquate et ayant un urgent besoin de mise à niveau disciplinaire et pédagogique nécessite d'avoir en matière de formation continue une nouvelle

approche plus dynamique, une politique nouvelle qui tranche avec les pratiques passées et qui organise davantage la formation des enseignants.

Cette nouvelle politique, adoptée en Juin 2004, définit les orientations et les priorités, fixe les responsabilités respectives : (Le niveau central doit orienter, informer, réguler, coordonner, évaluer. les niveaux régional et local : concevoir, animer, accompagner, le niveau écoles partager, apprendre et faire.) Elle repose sur une base organisationnelle plus solide et fait appel à (i) une cohérence interne des efforts déployés (toutes les structures doivent agir en cohérence, en concertation et en interaction) (ii) une meilleure coordination entre les partenaires (iii) une implication des communautés locales (iv) une contribution des enseignants eux- mêmes à leur propre formation (v) la reconnaissance de leurs efforts de formation continue

Le Programme Cadre de Formation Continue issu de cette nouvelle politique traduit en termes plus opérationnels les éléments pédagogiques de la politique nationale : Il constitue un cadre de référence et des balises, des contenus généraux et des exigences prioritaires de formation. Ce Programme Cadre constitue avec le Manuel de Gestion de la F C , le Programme de Formation Continue et les modules de formation, des outils opérationnels. Indispensables à la mise en œuvre correcte de la nouvelle Politique de Formation dont il faut saluer aujourd'hui l'existence dans la mesure où leur élaboration est considérée comme une avancée remarquable en matière de formation continue des enseignants.

2.3. Les résultats du PISE I par rapport à l'EPT

Rappelons que le PISE I représente l'appui fait aux activités du PRODEC pendant la première période de ce programme (2001-2004). Il s'articule autour de trois composantes : (i) l'accès, (ii) la qualité, (iii) la gestion décentralisée / déconcentrée du système éducatif. Mettre les résultats de cette 1ère phase en rapport avec l'objectif d'éducation primaire universelle de l'EPT revient à focaliser l'attention sur les résultats obtenus en matière de couverture scolaire au primaire et donc à examiner essentiellement la composante « accès » sans pour autant négliger les aspects liés à la qualité.

La couverture éducative au niveau primaire s'est sensiblement améliorée ces dernières années au Mali : grâce à une politique de libéralisation de l'offre éducative (ayant permis le foisonnement d'écoles communautaires et privées) et à un ambitieux programme de constructions scolaires (1800 salles de classe /an) et un recrutement massif d'enseignants mis en œuvre au cours du PISE I, les effectifs scolaires ont connu une évolution remarquable ; ils ont presque doublé en l'espace de 8ans passant de 785 115 en 1996-97, à 1 126 294 en 2000-001 et à 1 505 903 en 2004-005 soit un accroissement annuel moyen de 8,5%.

- **le Taux brut de scolarisation (TBS)**, sur la base de cette évolution des effectifs, a connu de nets progrès, avec une augmentation de 3 points par an à partir de 1997. Il est passé de 60,9% en 2000-001 (année de démarrage du programme), à 70,5% en 2003-2004 dépassant l'objectif de 70% attendu à la fin du PISE I. Il a atteint **72,2%** en 2004-2005. Ce rythme d'accroissement du taux de scolarisation reste faible. Il devrait être de l'ordre de 4,4 points depuis 2001 pour pouvoir atteindre la scolarisation primaire universelle, ce qui donne une idée de l'ampleur des efforts à fournir pour atteindre l'objectif de 90% ciblé pour la fin du PRODEC

- **Le taux brut d'accès (TBA)** en 1ère année a lui aussi connu une forte évolution, passant de 52,5% en 1997, à 67,6% en 2004-005. Il était de 59,3% au début du PISE I en 2000-001 et s'est établi à 66,6% en 2003-004 et à 67,6% en 2005.
- **Le taux d'achèvement du primaire (TAP)** a aussi connu une évolution comparable. De 1997 à 2004-005, il est passé de 25,1% à 43,2%. Il était de 35,6% en 2000-001 et de 41,6% en 2003-004. Autrement dit, même si des progrès notables ont été faits en matière de scolarisation, il reste que, au regard de ces taux, c'est environ 66,6% des jeunes en âge d'aller à l'école qui y sont, et parmi eux 41,6% seulement achèvent le primaire. Ce taux d'achèvement est très faible et révélateur de fortes déperditions. Il ne permet pas à son rythme actuel d'accroissement (2,2 points par an) d'envisager l'atteinte de la scolarisation primaire universelle en 2015. Le maintien du rythme actuel, conduirait à un taux d'achèvement du primaire estimé à 49,7% en 2008-009, 51% en 2009-2010 et 61% en 2015. Il faudrait un rythme 3 fois supérieur pendant les 10 ans qui nous séparent de 2015 pour espérer atteindre la Scolarisation Primaire Universelle.
- **Le taux de rétention (zig zag)** pour le 1er cycle, même s'il s'est amélioré entre le début du PISE I en 2001 (69,7%) et 2004 (74,6%) pour se fixer à 76,6% en 2005, est considéré comme faible pour permettre l'atteinte de la SPU en 2015.

Cependant, il faut faire remarquer que cette expansion de l'accès à l'éducation s'est faite au détriment de la qualité et de l'équité :

- **Le ratio élèves maître :**

Le nombre d'enseignants recrutés dans le public (7 115), et le nombre d'enseignants diplômés des IFM (2 441) pour la période 2001-2004 a été inférieur à l'objectif de 2 500 enseignants recrutés par an sur la durée du PISE I. Ceci n'a pas permis d'améliorer le ratio maître- élève : de 56 en 1999-2000, le rapport élèves/maître est passé à 57 alors que l'objectif était d'arriver à 53 en 2004. Dans le public, il est de 63 élèves par maître. Ce qui ne favorise pas un encadrement de qualité

- **Le ratio livre/élève :**

Malgré des efforts importants déployés dans le cadre de l'acquisition et de la distribution des manuels, il persiste toujours une insuffisance notoire de manuels scolaires et de matériel didactique, et ce, surtout dans les disciplines de base que sont le français et les mathématiques. Et même si les ratio livre élève semblent s'être améliorés, le nombre de manuels par élève reste bien en deçà des objectifs du projet : 1,4 livres par élève dans le premier cycle contre un objectif cible de 2 livres et 2,5 dans le second cycle contre 4. En outre les manuels ne sont pas encore disponibles pour les trois premières années de la pédagogie convergente.

- **Les proportions de redoublants** aux 1^{er} et 2^{ème} cycles au début de la mise en oeuvre du PISE I étaient respectivement de 19,5% et 23,5%. Elles sont en 2004-005 de 18,7% au 1er cycle (pour un objectif ciblé de 13% en 2004 et de 5% en 2015) et de 24% au 2ème cycle (pour un objectif ciblé de 10% en 2004). Ces taux n'indiquent aucune tendance à la baisse des redoublements et traduisent toute l'importance des stratégies à mettre en oeuvre pour les réduire et atteindre l'objectif de 10% ciblé en 2015 par l'EPT.

A ce problème des taux examinés ci-dessus s'ajoute celui **de fortes disparités** entre filles et garçons, entre citadins et ruraux entre riches et pauvres et entre régions lesquelles illustrent bien les problèmes d'équité dans le système éducatif

Les disparités selon le genre

Le taux brut de scolarisation des filles a atteint 59,9% en 2003-2004 (contre 81,3% chez les garçons), dépassant l'objectif ciblé en 2004 de 56% du PISE I. On est toutefois encore loin de la parité égale fille/garçon visée par l'EPT. L'accès en 1^{ère} année et l'achèvement du cycle primaire sont également tributaires du genre: en 2005, **75,6%** des garçons contre seulement **59,8%** de filles ont eu accès à l'école et **52,7%** des garçons contre **33,8%** des filles accèdent à la 6^{ème} année.

Les redoublements sont aussi fonction du genre : le taux de redoublement des filles au 1^{er} cycle en 2004-2005 est de 18,9% alors que celui des garçons est de 18,4%

Les disparités entre ville et campagne

Lorsqu'on examine les statistiques scolaires en tenant compte de **la localisation (urbain/rural)** on constate d'une manière générale que le taux d'accès en 1^{ère} année pour les enfants en milieu urbain est de **89,5%** contre **61,1%** en milieu rural et que le taux d'achèvement est de **64,2%** pour les enfants en milieu urbain contre **35,6%** en milieu rural. De même, on constate que **99,3%** des garçons urbains contre **69,0%** des garçons ruraux, **88,8%** des filles en milieu urbain contre seulement **53,2%** des filles en milieu rural ont accès à la 1^{ère} année du primaire.

Sur la base de qui précède on pourrait affirmer que les filles rurales ont moins de chances que leurs concitoyennes citadines et encore moins que les garçons (urbains et ruraux) de faire une scolarité jusqu'à la dernière classe du 1^{er} cycle (**68,8 %** de garçons urbains contre **46,8%** de garçons en milieu rural et **59,6%** des filles en milieu urbain contre **24,9%** des filles en milieu rural).

Ceci indique qu'au niveau de l'accès et de la rétention, les filles rurales souffrent un peu plus d'un moindre accès à l'école que d'une moindre rétention en cours de cycle primaire

Par ailleurs les résultats de l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté(EMEP) en 2001 indiquent 76% des non scolarisés sont en milieu rural contre 24,4% de non scolarisés en milieu urbain

Les disparités selon le revenu

Le revenu des ménages est également un important facteur de disparités dans la scolarisation car il exerce une très grande influence sur la probabilité que des enfants accèdent à l'école et y restent jusqu'à la fin du primaire. En effet, selon les résultats de l'EMEP de 2003, parmi les élèves scolarisés dans le Fondamental 1^{er} cycle 14,8% appartiennent aux 20% les plus pauvres de la population contre 22,4% appartenant aux 20% les plus riches. La probabilité d'atteindre la fin du primaire est en moyenne de 17% pour une fille d'un ménage rural pauvre et 68% pour un garçon d'un ménage urbain aisé. On constate que pour des enfants ayant une école à moins de 1km du domicile, seuls les 20% les plus riches ont un taux d'accès significativement différent de celui des plus pauvres ; la différence dans l'accès est en moyenne de 38 points de pourcentage entre les garçons des 20% de ménages les plus riches et les filles des 80% de ménages les plus pauvres. On observe également que 76% des jeunes non scolarisés sont des ruraux, plus souvent des pauvres que des riches et plus souvent des filles que des garçons. L'accès et les parcours scolaires des enfants sont donc surtout conditionnés par les disparités de revenu.

Les disparités régionales et intra-régionales restent également importantes. A titre d'exemple, le taux brut de scolarisation dans le primaire dans les régions de Tombouctou (46,2 %), Kayes (49,5 %) et Mopti (50,3 %), se situe bien en deçà de ceux des régions de Gao (94,1 %), Bamako (105 %) et Koulikoro (107 %). A l'intérieur des régions les disparités sont parfois très grandes, d'un cercle à un autre, d'une commune à une autre.

2.4. Principales contraintes rencontrées

Les principales contraintes rencontrées dans la réalisation des objectifs du PISE I peuvent ainsi se résumer :

- Les ***Lenteurs et lourdeurs des procédures de passation des marchés*** qui n'ont pas permis de fournir le nombre de classes prévu et ainsi d'augmenter l'offre éducative. A cela il faut aussi ajouter la ***centralisation excessive de ces procédures*** au niveau national et les ***capacités d'exécution limitées*** des entreprises BTP nationales.
- Des ***ressources financières limitées*** qui n'ont pas permis de recruter en nombre suffisant des enseignants pour répondre aux besoins. et d'assurer la prise en charge effective des salaires des maîtres des Ecom.
- L'***insuffisance sur le marché de l'emploi d'enseignants professionnels*** sortis des IFM permettant de garantir une certaine qualité des apprentissages scolaires
- ***Un nombre insuffisant de maîtres en classe*** conduisant à des ratios élèves maîtres très élevés et à un encadrement pédagogique déficient et déséquilibré (en fonction des localités)
- Un ***système de formation continue de maîtres peu efficient*** et une formation initiale des élèves maîtres insuffisante du point de vue de l'encadrement pédagogique et du contenu des curricula.
- ***Une politique du manuel scolaire et du matériel didactique qui a besoin d'être davantage confortée dans son application*** pour pouvoir continuer à améliorer les ratios livres / élève à l'échelle du pays.
- Une ***gestion des ressources humaines insuffisante*** qui n' a pas permis de disposer des personnels enseignants de façon équilibrée là où les besoins sont les plus urgents.
- Une grande ***concentration d'activités opérationnelles au niveau central*** qui n' a pas facilité l'exécution de celles-ci et qui a été favorisée par l'absence, jusqu'à une date très récente, de textes précisant les missions et attributions des services déconcentrés (ainsi que des Directeurs AE et de CAP) et clarifiant leurs rôles avec l'administration centrale.

3. LES PERSPECTIVES POUR L'EPT ET LES ORIENTATIONS DU PISE II

3.1. Les politiques et orientations du PISE II

En se fondant sur les insuffisances constatées au cours de la mise en œuvre du PISE 1, ainsi que sur les résultats d'études spécifiques réalisées sur le système éducatif, le PISE 2 se propose de contribuer à la réalisation des objectifs prioritaires définis par le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC), l'Education Pour Tous (EPT), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la Déclaration de Paris et le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Le PISE2 s'inscrit donc dans les grandes orientations du PRODEC et, tout comme celui-ci, sa préparation a fait l'objet d'une large concertation qui a associé les autorités politiques à travers leurs départements ministériels, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les partenaires sociaux (syndicats d'enseignants, collectivités territoriales, associations de parents d'élèves et d'étudiants, retraités de l'Education et de la Culture) et les partenaires opérationnels (ONG oeuvrant dans le secteur).

Les choix politiques qui ont guidé son élaboration sont traduits dans la série d'engagements du Gouvernement ci-dessous :

- Réaffirmation de la priorité accordée à l'Education de Base, particulièrement à l'Enseignement Fondamental, en mettant un focus particulier sur la Scolarisation des Filles (SCOFI) et la formation des femmes, la Formation Initiale et Continue des Enseignants (FICE), le Développement de la Petite Enfance (DPE), l'éducation des Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux (EBES) et l'Education Non Formelle (ENF) ;
- Engagement à développer comme deuxième priorité du programme, un Enseignement Technique et Professionnel (ETP) performant adapté aux besoins de l'économie locale et de l'économie nationale et tenant compte du contexte sous-régional et de la situation macro-économique ;
- Engagement à développer un Enseignement Secondaire Général (ESG) et un Enseignement Supérieur (ES) de qualité, notamment en réalisant une meilleure maîtrise des flux et en procédant à une réforme des filières/séries et des curricula ;
- Engagement à rendre compétitive la Recherche Scientifique et Technologique (RST) et à la mettre au service du développement ;
- Engagement à réaliser une gestion/décentralisation/planification transparente de l'éducation en concertation avec l'ensemble des partenaires de l'école : Partenaires au Développement (PTF, ONG, ...), partenaires sociaux (syndicats d'enseignants et d'élèves, Associations de Parents d'Elèves -APE-), Comités de Gestion Scolaires (CGS), Communautés, Familles, ...
- Engagement à allouer au secteur de l'éducation des ressources accrues et soutenues lui permettant de réaliser ses objectifs de développement.

La réalisation de ces engagements se fera, au niveau de **tous les ordres et types d'enseignement**, au triple plan des composantes Qualité, Accès/Scolarisation et Gestion/Décentralisation/Planification de l'Education, et selon les principes directeurs suivants :

1. Mettre en place une politique de la petite enfance susceptible de corriger les inégalités d'accès et d'une politique de maintien des enfants au 1^{er} cycle de l'enseignement fondamental ;
2. Structurer des actions d'alphabétisation et de formation professionnelle des adultes et des groupes à risque (enfants ayant quitté l'école au niveau de l'enseignement fondamental), notamment par les Centres d'Education pour le Développement (CED) ;
3. Réduire les taux de redoublement et d'abandon dans le premier cycle de l'enseignement fondamental et œuvrer pour que tous les enfants maliens terminent ce cycle ;
4. Construire et équiper les écoles dans les régions les plus démunies pour assurer l'égalité d'accès à l'éducation ;
5. Renforcer la prise en compte des enfants à besoins éducatifs spéciaux (EBES) ;

6. Améliorer la qualité de l'enseignement fondamental ;
7. Mettre en place un enseignement fondamental de qualité de 9 ans avec une maîtrise des flux à l'issue de celui-ci.
8. Améliorer la qualité de l'enseignement secondaire général et technique ;
9. Développer la formation professionnelle en relation avec les milieux professionnels et le partenariat entre les centres de formation et les entreprises ;
10. Diversifier et améliorer la qualité de l'Enseignement Supérieur pour mieux répondre aux besoins du marché du travail et aux besoins de développement du pays;
11. Renforcer les capacités de pilotage du système et de gestion des établissements d'enseignement supérieur ;
12. Mettre en place une gestion efficace, déconcentrée et décentralisée du système éducatif (qui nécessitera de continuer la réforme institutionnelle du secteur de l'éducation.).

Les Politiques et orientations du PISE II concernent donc tous les ordres d'enseignement et témoignent de la volonté d'accorder une priorité à l'Education de Base et son intégration dans un développement harmonieux de l'ensemble du système éducatif.

Outre les objectifs de qualité de l'éducation que se fixe le PISE II (à travers une amélioration des ratio élèves /maîtres, ratio élèves/classe, ratio élève/ manuels, une meilleure formation des maîtres, etc.), ses ambitions en termes d'accès et d'achèvement pour le premier cycle de l'Enseignement Fondamental sont les suivantes :

- L'accès en 1ère année sera porté à 82,2% en 2008 (contre 66,6% en 2004) avec une réduction de l'écart entre garçons et filles de 15 à 10% d'ici 2008 ;
- Le taux d'achèvement du 1er cycle sera porté à 56,4% en 2008 (contre seulement 41,6 % en 2004 et 43,2% en 2004-2005).,
- Le pourcentage de redoublants sera réduit de 18,6% en 2004-05 à 13,7% en 2008.

Toutefois la nécessité d'atteindre la SPU en 2015 exige que le taux d'accès en 1^{ère} année soit porté, dès la fin du PISE II, à 88,9% au lieu de 82,2% et le taux d'achèvement à 62,8% au lieu de 56,4% et à 100% en 2015 avec un taux de redoublement réduit à 13,7 en 2008 et à 5% en 2015

L'atteinte de tels objectifs implique la mise en oeuvre de stratégies qui accélèrent (i) la formation des enseignants pour couvrir les besoins en maîtres (ii) la construction des classes pour répondre à la demande (iii) l'amélioration du fonctionnement des services éducatifs avec une réduction du ratio élèves/maître (de 63 en 2004-05 à 50 en 2008 et 2015), (iv)le recrutement massif d'enseignants en priorité des contractuels à profil pédagogique et (v) des mesures de stimulation de la demande. susceptibles de créer une ruée vers l'école. Les stratégies qui permettront cette accélération sont évoquées au point 4 ci-dessous

3.2. Les scénarios pour 2015

Trois scénarios ont successivement été élaborés, se réduisant chaque fois dans leurs objectifs et leur budget pour des raisons de réalisme financier. Il va de soi que le premier de ces scénarios

(dit scénario haut en annexe A) qui constitue l'hypothèse haute, serait le meilleur pour le Mali, mais c'est finalement le troisième scénario que nous présentons ci-dessous au point 3.2.1. qui a été retenu par le ministère des Finances à l'issue de plusieurs arbitrages. Le lecteur trouvera, en annexe A, les termes de ces arbitrages dans la présentation qui est faite du premier scénario « haut » non retenus.

C'est aussi tout l'enjeu de cette requête que de chiffrer clairement les *gaps* financiers relatifs à chaque scénario et de prendre au mot la communauté internationale dans sa déclaration selon laquelle « aucun pays disposant d'un plan d'éducation crédible vers la scolarisation universelle en 2015 ne devrait être empêché de le mettre en œuvre par manque de ressources ».

3.2.1. Scénario final retenu

C'est ce scénario qui a servi à la rédaction du CDMT et qui a été approuvé par le Ministre de l'Economie et des Finances en Mai 2006.

Les hypothèses de base de ce scénario pour le cadre macro économique sont un taux d'accroissement annuel de la population estimé à 3,03 % à l'horizon 2015 ; un taux de croissance annuel du PIB de 6 % ; un taux de pression fiscale qui varie de 14,7 % en 2006 pour atteindre 15 % en 2008. Les dépenses allouées au secteur de l'éducation devraient passer de 22, 5 % à 23, 5 % des recettes. Des indications complémentaires ont été fournies par le Directeur Général du Budget pour améliorer les cadrages budgétaires en fonction des réalités qu'il appréhende, à savoir :

- que le processus engagé de l'actualisation du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) l'amène à reconsidérer les prévisions à la baisse pour 2008 ;
- que des projections existent également à son niveau sur l'évolution des salaires, et que ces prévisions ne permettent de prendre en compte une projection basée sur l'évolution du PIB;
- qu'il n'est pas envisageable de programmer un recrutement/reconversion des maîtres d'écoles communautaires en dehors du programme global de recrutement des enseignants. Toutefois il est envisagé de faire passer le niveau de rémunération ces maîtres de 1 à 1,04 fois le PIB/tête et de prendre en charge la subvention de quelque 5600 maîtres des Ecom et des médersas recensés dans la base de données statistiques du MEN ne recevant aucune subvention de l'Etat

Pour tenir compte de ces indications et de la demande de certains partenaires de réduire le *gap* de 34,9 milliards du scénario présenté lors de la mission d'évaluation du PISEII à Ségou en Mars 2006 et qui n'est autre que le 2^{ème} scénario dit « scénario moyen » (cf. Annexe A), celui-ci a été revu.

Le résultat de ce dernier exercice réduit le *gap* de financement à **21 milliards**. Pour ce faire, les paramètres suivants ont été reconsidérés :

- l'évolution des salaires dans le modèle de simulation a été calée sur leurs valeurs de 2004,
- les prévisions de subventions aux médersas sont ramenées de 24% à 15%,
- Au niveau du second cycle le triplement des effectifs en 11 ans a été ramené à un doublement,
- le pourcentage des enseignants à former annuellement en formation continue est tombé à 15% au lieu de 20%,
- le groupe pédagogique qui passait de 73 élèves en 2004 à 50% en 2008 a été revu à 62,
- au niveau du secondaire général le taux de transition du second cycle au secondaire a baissé de 28% à 22%, et le ratio élève/groupe pédagogique a également baissé de 50 à 45,
- le taux de déscolarisés et des adultes analphabètes à prendre en charge au niveau du non formel baisse de 60% à 35%,

- les ressources propres de l'Etat ont baissé d'environ 2 milliards.

Dans ce scénario le montant total des dépenses d'éducation pour la période 2006-2008 s'élève à **367 milliards** avec un financement à rechercher de **21,6 milliards**. Ces dépenses se répartissent entre les sous secteurs et type d'enseignement comme suit : Préscolaire (1,1%) ; Fondamental 1^{er} cycle (39,2%) ; Fondamental 2^{ème} cycle (13,4%) ; Secondaire Général (10,6%), Normal (5,0%) ; Technique et professionnel (12,8%) ; Formation professionnelle qualifiante et par apprentissage (1,0%) ; Alphabétisation et non formel (2,9%) ; Enseignement supérieur et Recherche (13,9%).

3.2.4. Le Scénario « Scolarisation Primaire Universelle » (SPU)

Le scénario SPU est envisagé pour prendre en compte l'engagement de la communauté internationale à relever le défi du millénaire en matière d'éducation primaire universelle. Ce scénario se fonde sur des taux d'accès de 100% en première année et en sixième année (cf Annexe B).

Au Mali on envisage une progression graduelle de la proportion des enseignants contractuels et une diminution de celle des enseignants communautaires respectivement de l'ordre de 80% et 20% en 2015. Il est également prévu de faire évoluer la subvention des enseignants des écoles communautaires de 1,0 fois le PIB/tête en 2007 à 3,5 fois le PIB/tête en 2015.

Ce scénario implique une augmentation considérable en autres, du nombre d'enseignants, des salles de classes, de manuels scolaires et touche d'autres ordres et types d'enseignement notamment le Normal et la Formation Professionnelle Pour le premier cycle du Fondamental le nombre moyen de salles de classes à construire par an est de 2 986 pour 14,930 milliards de FCFA, et la masse salariale des nouveaux enseignants du premier cycle du Fondamental passe de 2,659 milliards de FCFA en 2006 à 7,276 milliards de FCFA en 2015. Avec ce scénario on obtient un gap de 29,503 milliards de FCFA sur la période 2006 – 2008 qui est calculé sur la base des choix convenus avec le MEF, les annonces des partenaires sur la période et la contribution des Collectivités Territoriales.

3.3. Le programme en référence au cadre indicatif

Indicateurs	Cadre indicatif Fast Track 2015	Valeurs en 2004	Valeurs ciblées en 2008	Valeurs ciblées en 2015
<i>Mobilisation des ressources (en %)</i>				
Revenu domestique en % du PIB	14	14,4	15	16
Dépenses publiques courantes d'éducation (en % des ressources domestiques)	20	21,5	24,0	27
Dépenses publiques courantes pour le primaire en % des dépenses courantes totales d'éducation	50	34,9	40,7	50
<i>Indicateurs de flux d'élèves (en %)</i>				
% du groupe d'âge entrant en 1 ^{ère} année du primaire	100	66,6	82,2	100
% du groupe d'âge atteignant la 6 ^{ème} année du primaire	100	41,6	56,4	100
% de redoublants	10	18,6	13,7	5

Taux brut de scolarisation	100	70	80	105
Indicateurs de production de services éducatifs				
Ratio élèves/maîtres dans les écoles primaires publiques	40/1	63,5/1	58,6/1	50/1
Rémunération des Enseignants du Primaire (fonctionnaires)	3,5 PIB/tête d'habitant	7,5	7,5	7,5
Rémunération des Enseignants actuels (Ecomm. & contractuels)	3,5 PIB/tête d'habitant	1,0 - 4,78	1,4	
Rémunération des nouveaux enseignants	3,5 PIB/tête d'habitant		4,8	4,8
Dépenses courantes hors salaires	33 %	37,8%	40,9%	38,7%
Nombre d'heures effectives d'enseignement par an dans les écoles Primaires Publiques	950	821	901	
% des élèves scolarisés dans les écoles où le financement est privé	10% au moins	37%		
Coût de construction d'une salle de classe équipée	\$8000	8.500.000 FCFA (+ou- \$16.000)		

- **La rémunération des enseignants**

En référence au cadre indicatif qui situe le salaire de l'enseignant autour de 3,5 % du PIB/tête dans des pays performants en matière de couverture scolaire universelle, le niveau de rémunération d'un enseignant fonctionnaire au Mali équivaut à 7,5 fois le PIB/ tête, celui d'un enseignant contractuel à 4,78 fois le PIB/tête. Le Décret n°00-306 du 04/07/2000 fixant les conditions de travail du personnel enseignant des collectivités territoriales avec une grille de salaires annexée a été pris par le Gouvernement. Les salaires qui leur étaient octroyés, étaient relativement bas par rapport à ceux de leurs homologues fonctionnaires de l'Etat. Il se posait dès lors un problème d'équité qui engendra de multiples abandons et départs, la fonction enseignante devenant pour eux un pis-aller.

Devant une telle situation, le Gouvernement a décidé le relèvement progressif du niveau de leurs salaires. Ce qui a eu comme effet de stabiliser davantage ces enseignants à leur poste ; mais leurs effectifs s'accroissant d'année en année, ils se sont constitués en groupe de revendications et ont fini par obtenir l'alignement de leurs salaires sur ceux de leurs homologues de la Fonction Publique.

S'il est politiquement mal aisé de réduire les salaires des fonctionnaires pour les ramener à des proportions compatibles avec les besoins d'expansion du système, il est cependant prévu que les tous nouveaux enseignants qui seront recrutés (non-fonctionnaires payés par l'Etat) auront une rémunération estimée à 4,8 fois le PIB par habitant. Ce niveau de salaire est maintenu jusqu'en 2015 dans les projections du dernier CDMT de l'Education (2006-2008).

En plus des enseignants contractuels, il existe des enseignants communautaires bénéficiant d'un appui de l'Etat de 25 000 FCFA par mois et pendant 9 mois. Leur salaire estimé à 1 fois le PIB/tête a été porté à partir de 2005 à 1,4%. Dans le CDMT 2006-2008, il sera maintenu fixe jusqu'en 2015. Ce qui devra conduire le salaire moyen des enseignants en unité du PIB/tête de 4,4 en 2005 à 4,6 en 2015.

- **Le degré de priorité inter sectorielle**

En 2004, la valeur de cet indicateur qui détermine la *proportion des recettes publiques allouées au secteur de l'éducation*, était estimée à 21,5 %. Le cadre indicatif de l'initiative Fast-Track le fixe à 20 % pour être éligible à l'initiative. Il est prévu que cet indicateur progresse de 2006 à

2015 vers des valeurs comprises entre 23 et 27 %, traduisant ainsi la priorité que le Gouvernement du Mali a décidé d'accorder à l'éducation et sa ferme résolution d'atteindre l'éducation pour tous.

- **Le degré de priorité intra sectorielle**

Cet indicateur (*proportion des ressources allouées au primaire dans le budget consacré au secteur de l'éducation*) se situe dans le cadre indicatif à 50. Il était à 34,9 en 2004 ; il est passé à 37,6 en 2006. Il a été pris la décision, en raison de la priorité accordée à l'éducation de base, d'augmenter cette proportion d'environ 1,2% chaque année pour atteindre 40,4% en 2008 et 50% en 2015.

- **Le ratio élèves maître :**

Il passe de 63,5 élèves par maître en 2004 à 58 en 2008 pour atteindre 50 en 2015, ce qui constitue un progrès appréciable par rapport à ce qu'il était en 2004 même si on est encore loin de la norme des 40 élèves par maître retenue par le cadre indicatif.

- **Les redoublements**

Le pourcentage de redoublants devra baisser de 18,6% en 2004 à 13,7% en 2008 pour tomber 5% en 2015, c'est à dire la moitié de ce que retient le cadre indicatif (10%). La mise en œuvre de l'ensemble des stratégies énoncées dans ce document pour améliorer la qualité de l'éducation ainsi que leurs effets combinés ajoutés aux mesures spécifiques de réduction des redoublements devraient permettre d'atteindre cet objectif.

- **La proportion d'enfants scolarisés dans les écoles où le financement est privé**

En 2004-2005, les élèves du 1er cycle Fondamental dans les écoles publiques représentaient 63% des effectifs, les autres élèves étant dans des structures soit privées soit communautaires. La mise en œuvre des stratégies consistant à prendre en charge le salaire des enseignants des écoles communautaires et à changer au fur et à mesure le statut de ces écoles communautaires en écoles publiques (écoles communales), devra ramener le pourcentage d'enfants dans ces structures privées autour de la norme de 10% du cadre indicatif.

- **Le temps d'apprentissage**

Le temps effectif d'apprentissage au Mali est estimé à 821h/an. Le cadre indicatif retient 950 par an. Il est prévu, dans le cadre du PISE II, de porter ce temps d'apprentissage à 901heures/an, à raison de 26h30 hebdomadaires pendant huit mois et demi.

- **Les taux d'accès (1^{ère} année) et d'achèvement (6^{ème} année)**

Ces taux devraient passer respectivement de 66,6% en 2004 à 82,2% en 2008 et à 100% en 2015 pour l'accès en 1^{ère} année et de 41,6% en 2004 à 56,4% en 2008 et à 100% en 2015 pour l'accès en 6^{ème} année. On est en phase sur ce point avec le cadre indicatif qui retient 100% pour chacun de ces taux.

3.4. Les capacités et les besoins de financement

L'analyse des ressources mobilisées et mobilisables pour le système éducatif sera axée sur le financement public, mais sera aussi étendue à l'évaluation des montants des ressources extrabudgétaires consacrées à l'éducation, à l'exemple des PTF.

Une analyse du **tableau A** extrait du modèle de simulation ci-dessous montre que :

Les besoins de fonctionnement du système de 2006 à 2015 sont estimés à 1 712,971 milliards de FCFA.

Les besoins de fonctionnement et d'investissement du système de 2006 à 2008 sont estimés à 570,344 milliards de FCFA dont:

- les dépenses de fonctionnement à 367,780 milliards de FCFA ;
- les dépenses d'investissement à 202,564 milliards de FCFA.

Les besoins de financement du premier cycle de l'enseignement fondamental de 2006 à 2015 se chiffrent à 908,469 milliards de FCFA décomposés comme suit conformément au **tableau C** ci-dessous :

- les dépenses de fonctionnement à 759,162 milliards de FCFA ;
- les dépenses d'investissement à 149,307 milliards de FCFA.

Les besoins de fonctionnement et d'investissement du premier cycle de l'enseignement fondamental de 2006 à 2008 pendant la phase II du PISE conformément au **tableau C** ci-dessous sont estimés à 184,844 milliards de FCFA dont:

- les dépenses de fonctionnement à 140,052 milliards de FCFA ;
- les dépenses d'investissement à 44,792 milliards de FCFA.

L'évaluation des **besoins globaux du système** par programme de 2006 à 2008 conforme au Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT 2006-2008) dégage un besoin de financement réel de **570,344 milliards** de FCFA contre des ressources disponibles évaluées à **540,842 milliards** de FCFA, soit un **gap de 29,503 milliards** de FCFA conformément au **tableau E** ci-dessous.

La répartition des allocations entre les différents niveaux permettra de porter la part du 1^{er} cycle de l'enseignement fondamental de 36,5% en 2006 à 48,9% en 2015 conformément au **tableau B**.

Les ressources internes anticipées par le MEF pour le financement des dépenses courantes pour l'atteinte de la scolarisation universelle (période 2006 à 2008) se chiffrent à 352,578 milliards de FCFA.

Les différents besoins de financement sur la période pourraient se résorber éventuellement à travers les apports de nouveaux partenaires au développement, un accroissement des contributions de partenaires existants et l'Etat malien.

Ce scénario SPU implique une augmentation considérable du nombre d'enseignants et des salles de classes et touche d'autres ordres et types d'enseignement notamment le Normal et la Formation Professionnelle Pour le premier cycle du Fondamental le nombre moyen de salles de classes à construire par an est de 2 986 pour 14,930 milliards de FCFA, et la masse salariale des nouveaux enseignants du premier cycle du Fondamental passe de 2,659 milliards de FCFA en 2006 à 7,276 milliards de FCFA en 2015. La masse salariale de l'ensemble des enseignants du premier cycle du Fondamental de 2006 à 2015 est arrêtée à la somme de 426,526 milliards de FCFA. Avec ce scénario on obtient un gap de 29,503 milliards de FCFA sur la période 2006 – 2008 qui est calculé sur la base des choix convenus avec le MEF, les annonces des partenaires sur la période et la contribution des collectivités territoriales..

Tableau A: Dépenses prévisionnelles de fonctionnement du secteur éducation par ordre d'enseignement de 2006 à 2015

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Récapitulatif (millions Fcfa de l'année de base)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Préscolaire	1 030	1 262	1 501	1 746	1 998	2 257	2 523	2 796	3 076	3 364
Fondamental cycle 1	40 559	46 254	53 240	61 202	70 236	78 069	86 794	96 485	107 225	119 099
Fondamental cycle 2	16 188	17 392	18 588	19 775	20 952	22 119	23 274	24 416	25 542	26 650
Secondaire Général	12 978	12 433	11 933	11 502	11 152	10 889	10 727	10 683	10 788	11 093
Normal	7 329	7 638	7 964	8 309	5 329	5 581	5 848	6 131	6 434	6 756
Technique et professionnel	12 037	14 329	16 699	19 148	21 676	24 286	26 978	29 754	32 614	35 560
Formation professionnelle qualifiante et par apprentissage	1 215	1 456	1 745	2 090	2 496	2 973	3 527	4 168	4 905	5 751
Alphabétisation et non-formel	3 605	3 722	3 808	3 861	3 876	3 851	3 782	3 664	3 493	3 266
Enseignement supérieur et Recherche	16 167	17 598	19 112	20 711	22 399	24 153	25 967	27 844	29 787	31 797
Total	111 106	122 084	134 589	148 343	160 115	174 178	189 418	205 940	223 863	243 335

Tableau B: Répartition prévisionnelle des dépenses de fonctionnement par ordre d'enseignement de 2006 à 2015

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Récapitulatif (%)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Préscolaire	0,9	1,0	1,1	1,2	1,2	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4
Fondamental cycle 1	36,5	37,9	39,6	41,3	43,9	44,8	45,8	46,9	47,9	48,9
Fondamental cycle 2	14,6	14,2	13,8	13,3	13,1	12,7	12,3	11,9	11,4	11,0
Secondaire Général	11,7	10,2	8,9	7,8	7,0	6,3	5,7	5,2	4,8	4,6
Normal	6,6	6,3	5,9	5,6	3,3	3,2	3,1	3,0	2,9	2,8
Technique et professionnel	10,8	11,7	12,4	12,9	13,5	13,9	14,2	14,4	14,6	14,6
Formation professionnelle qualifiante et par apprentissage	1,1	1,2	1,3	1,4	1,6	1,7	1,9	2,0	2,2	2,4
Alphabétisation et non-formel	3,2	3,0	2,8	2,6	2,4	2,2	2,0	1,8	1,6	1,3
Enseignement supérieur et Recherche	14,6	14,4	14,2	14,0	14,0	13,9	13,7	13,5	13,3	13,1
Total	100,0									

Tableau C: Dépenses prévisionnelles de fonctionnement et d'investissement pour le premier cycle du Fondamental (primaire) de 2006 à 2015

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Fondamental, Premier Cycle	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Fonctionnement	40 559	46 254	53 240	61 202	70 236	78 069	86 794	96 485	107 225	119 099
Investissement	14 931	14 931	14 931	14 931	14 931	14 931	14 931	14 931	14 931	14 931
Total	55 489	61 184	68 170	76 132	85 166	93 000	101 725	111 416	122 155	134 030

Tableau D: Financement CDMT, 2006 - 2008, scénario Fast Track

Sources de financement	2006	2007	2008	Total
Fonctionnement ressources internes	111 138	116 470	124 970	352 578
Contrepartie BSI	6 030	6 030	6 030	18 090
Total ressources internes	117 168	122 500	131 000	370 668
PTF y compris assistance technique	43 173	65 150	58 750	167 073
Assistance technique	7 618	7 618	7 618	22 855
PTF net	35 554	57 532	51 132	144 218
Collectivités locales	8 652	8 652	8 652	25 956
Total ressources disponibles	161 374	188 684	190 784	540 842
Besoins de financement PISE 2	159 070	198 639	212 635	570 344
Financement à rechercher	2 304	-9 955	-21 852	-29 503
Financement à rechercher pour le Premier cycle du Fondamental	0	-3 772	-8 644	-12 415

Tableau E: Nombre d'enseignants et des salles de classe, Premier cycle du Fondamental, 2006 - 2015, Scénario Fast Track

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre enseignants par catégorie										
Fonctionnaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contractuel	2 031	2 289	2 575	2 892	3 242	2 792	3 087	3 411	3 768	4 160
Maître d'école communautaire	1 393	1 426	1 454	1 476	1 490	1 151	1 136	1 113	1 081	1 040
Total enseignants	3 423	3 715	4 029	4 368	4 733	3 943	4 223	4 524	4 849	5 200
Masse salariale des enseignants par catégorie (millions de FCFA)										
Fonctionnaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contractuel	2 326	2 698	3 122	3 608	4 161	3 687	4 194	4 768	5 418	6 154
Maître d'école communautaire	332	350	482	623	772	713	824	932	1 032	1 122
Total masse salariale	2 659	3 048	3 605	4 231	4 933	4 399	5 017	5 699	6 450	7 276
Nombre de salles de classe par an (moyenne)	2 986	2 986	2 986	2 986	2 986	2 986	2 986	2 986	2 986	2 986
Coût salles de classe (millions de FCFA)	14 930	14 930	14 930	14 930	14 930	14 930	14 930	14 930	14 930	14 930
Total coûts: Enseignants et Salles de classe	17 589	17 978	18 535	19 161	19 863	19 329	19 947	20 629	21 380	22 206

4. LES STRATEGIES D'ACCELERATION POUR L'EPT

Il a été signalé, au regard des différents taux fournis, que 34% de la population en âge d'aller à l'école n'y vont pas et que parmi ceux qui accèdent à l'école 75% seulement atteindront, dans les conditions actuelles de scolarisation, la fin du 1^{er} cycle fondamental. Scolariser tous les enfants et leur permettre d'atteindre la 6^{eme} année (scolarisation primaire universelle) nécessitera donc que d'importants progrès soient réalisés non seulement en terme d'accès, mais aussi de rétention et de modalités de gestion du système. C'est l'objet des stratégies que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour opérationnaliser les grandes orientations et accélérer la marche vers l'EPT.

Les principales stratégies prévues sont présentées en 3 catégories complémentaires :

- des stratégies générales concernant l'offre en salles de classe et en enseignants et la réduction des disparités régionales,
- des stratégies d'amélioration de la qualité,
- des stratégies pour améliorer la scolarisation des groupes sous scolarisés, en particulier les filles en milieu rural, les enfants en milieu nomade et les enfants vulnérables.

4.1. Stratégies globales pour renforcer l'offre d'éducation

4.1.1. L'offre en salles de classe

Il est prévu au cours du PISE d'augmenter le nombre de places disponibles pour atteindre l'objectif de 90% au moins de TBS en 2010, en privilégiant les zones rurales défavorisées et l'accès des filles à l'éducation. Pour ce faire, il devra être construit environ 2350 salles de classe par an pour le fondamental 1er cycle (secteur public) et 750 autres pour le Fondamental 2nd cycle durant les dix prochaines années qui nous séparent de 2015. L'impératif d'atteindre 100% de taux de scolarisation d'ici 2015 impose de construire chaque année en plus des 2350 salles, 636 autres soit environ 3000 salles de classes.

Au cours de la phase I du Programme, il avait été prévu de construire annuellement et d'équiper environ 1533 salles de classe, réhabiliter et équiper 2000 salles de classe, remplacer et équiper environ 1000 salles de classe. In fine, le nombre de salles de classes construites chaque année a été d'environ 700 (en dehors des contributions des communautés, des collectivités et ONG). Ce nombre est insuffisant au regard des prévisions. Les raisons avancées pour expliquer cette faible performance sont que les coûts unitaires sont trop élevés (8,5 millions de F CFA /classe) et les procédures de construction trop lentes, lourdes et centralisées.

Pour accélérer la construction de salles de classes pendant le PISE II, avec un meilleur rapport coût/qualité et pour mieux répondre à la demande d'éducation, il est prévu les stratégies suivantes :

- En conformité avec le processus de décentralisation, la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'infrastructures scolaires sera effectivement transférée aux Collectivités Territoriales, c'est-à-dire aux communes pour le 1^{er} cycle du fondamental. L'équipement en mobilier scolaire, comme en fournitures et matériels didactiques, se fera par les Comités de Gestion Scolaire sous la responsabilité des communes.
Une stratégie d'allègement des procédures pour la maîtrise d'ouvrage par les communes et la mise en place des procédures pour les transferts de fonds aux CT seront adoptées en 2006 pour rendre opérationnel dès 2007 l'objectif de ***transfert de maîtrise d'ouvrage aux collectivités.***
- La mise à disposition de toutes les communes du pays d'un dossier avec différentes offres techniques de constructions scolaires.

- l'élaboration et la mise à disposition des communes d'un manuel simplifié des procédures de maîtrise d'ouvrage
- l'élaboration et la mise à disposition des collectivités d'un cahier de charges des compétences transférées et d'un manuel des procédures de gestion de l'école en mode décentralisé ;
- L'implication des services régionaux dans le contrôle technique et financier de l'exécution des marchés,
- La mise à disposition des standards concernant l'équipement des écoles,
- L'élaboration de cartes scolaires au niveau de chaque commune et leur respect pour l'implantation des bâtiments scolaires,
- Le développement et la mise à jour permanente d'un SIG pour la carte scolaire.

Le Programme soutiendra également:

- La réhabilitation d'environ 200 salles de classe par an,
- l'aménagement d'environ 200 salles pour accueillir les Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux (EBES),
- le rattrapage (résorption) du déficit en mobilier scolaire dans toutes les écoles publiques et communautaires, sur la durée du PISE II,
- L'équipement de toutes les écoles publiques et communautaires en latrines,
- Dans la mesure du possible, l'équipement des écoles en points d'eau là où il y a un déficit.

4.1.2. L'offre en enseignants

Pour répondre aux besoins de scolarisation pendant le PISEII et réaliser l'objectif de scolarisation primaire universelle, il est prévu de recruter environ 3000 (2350 + 636) enseignants par an, pour partie issus des Instituts de Formation de Maîtres (IFM) et pour partie de la SARPE. Afin d'obtenir le nombre de sortants requis au niveau des IFM, des campagnes d'information et de sensibilisation seront organisées pour y attirer plus de bacheliers. Néanmoins les titulaires du DEF y seront acceptés pour combler les déficits éventuels.

Il est prévu :

- D'achever la couverture du pays en IFM, avec un IFM par Académie d'Enseignement. (Il est prévu pendant le PISEII la construction de 3 nouveaux IFM qui compléteront à **15** le nombre de IFM existant)
- De poursuivre la SARPE, comme stratégie intérimaire encore nécessaire pendant la durée du PISE II pour combler les besoins en recrutement de maîtres non couverts par les sortants des IFM.
- De faire une répartition (par l'Etat) des enseignants en fonction des besoins afin d'assurer une couverture équitable en faveur des zones rurales
- De faire signer aux nouvelles recrues un engagement sur une période de 2 à 3 ans pour limiter les départs éventuels.

4.1.3. La réduction des disparités régionales

Les travaux du Rapport sur l'Etat du Système Educatif National (RESEN) montrent que les situations de scolarisation sont contrastées lorsqu'on croise les quatre variables de localisation (urbain/rural), revenu, genre et région. A titre d'exemple, le taux d'achèvement du fondamental 1 varie de 92% pour les garçons dans le district de Bamako à moins de 14% pour les filles de la région de Kayes. Les raisons de ces écarts tiennent à la fois à des disparités liées aux caractéristiques individuelles et à des différences régionales dans l'offre et la demande de scolarisation. Ces écarts soulignent aussi la nécessité de traiter la question des disparités de façon centrale dans le PISE II et de trouver les meilleures stratégies pour les réduire puis les supprimer.

Le fichier de régionalisation pour le premier cycle de l'Enseignement Fondamental réalisé dans le cadre du RESEN présente un instrument de gestion régionalisée des principaux indicateurs (achèvement, TBS, etc.) et des moyens (recrutements d'enseignants, construction de salle de classe). En évaluant le chemin à parcourir par chaque région pour l'atteinte des différents objectifs nationaux, cela permet de répartir dans les régions les ressources budgétées au niveau central qui sont destinées aux structures déconcentrées et aux collectivités territoriales, le tout avec une volonté de réduction des disparités inter régionales.

On note que plus la densité de population est faible, plus grande est la proportion de ruraux, plus fort est l'indice de pauvreté et plus faible l'indice de parité selon le genre, plus fréquentes sont globalement les difficultés du côté de la demande de scolarisation. Quatre groupes peuvent être déterminés, du plus favorisé au plus défavorisé : le district de Bamako = G1 ; Gao et Tombouctou = G2 ; Mopti, Sikasso et Kidal = G3 ; Kayes et Koulikoro = G4).

La stratégie consistera à allouer aux régions des dotations budgétaires en vue de réduire fortement les disparités régionales : plus la région est défavorisée, plus la subvention accordée sera importante, compte tenu de la population scolarisable.

4.2. Stratégies d'amélioration de la qualité de l'éducation

4.2.1. Les stratégies de formation initiale et continue des maîtres

- ***La formation initiale des maîtres***

On reproche généralement à la formation initiale de ne pas préparer suffisamment les élèves maîtres aux pratiques pédagogiques, ce qui les conduit à une mauvaise maîtrise de celles-ci. La raison tient au fait que ces pratiques pédagogiques (notamment dans les classes à PC, et les classes multigrades) ne sont pas prises en compte dans le programme de formation initiale des maîtres et qu'il n'y a pas de congruence entre les programmes des IFM et les programmes du 1^{er} cycle. Par ailleurs la formation initiale donnée dans le cadre de la SARPE est trop courte et incomplète. Enfin il existe une forte déperdition dans les IFM (4 années d'examen, pas de formule de récupération) qui dénote un faible niveau académique et s'avère coûteux.

Afin de s'assurer que 2500 enseignants qualifiés et bien formés aux différentes approches pédagogiques sont mis à disposition chaque année, les stratégies prévues sont les suivantes :

a) Au niveau des Instituts de Formation des maîtres (IFM)

- Recrutement de formateurs qualifiés pour 3 nouveaux IFM et pour les IFM existants là où il y a des déficits,
- Compte tenu du fait que le corps enseignant des IFM est constitué pour l'essentiel de professeurs de l'enseignement secondaire qui, le plus souvent, n'ont jamais enseigné dans le primaire, il est prévu, notamment pour aborder les pratiques de classe et la pédagogie le renouvellement progressif du corps de professeurs des IFM, avec l'utilisation d'un certain nombre de maîtres du 1^{er} cycle ou des conseillers pédagogiques chevronnés.
- Création d'une filière de formation des professeurs d'enseignement normal à l'Ecole Normale Supérieure,
- Relèvement du niveau de recrutement des élèves maîtres en faisant appel en priorité aux titulaires du baccalauréat. Néanmoins les titulaires du DEF seront également recrutés pour combler le déficit éventuel.
- Elaboration et mise en congruence du programme de formation des IFM et du nouveau curriculum de l'enseignement fondamental.

- Formation professionnelle des élèves maîtres axée sur ce nouveau curriculum de l'enseignement normal (qui prend d'avantage en compte l'enseignement du français), avec un accent plus fort mis sur les pratiques pédagogiques et sur l'utilisation des manuels.

b) Au niveau de la Stratégie Alternative de Recrutement de Personnel Enseignant (SARPE)

La SARPE est une stratégie intermédiaire qui est appelée à disparaître dans les années à venir, mais encore nécessaire sur la durée du PISE II. Pour la période de son application il est prévu que la durée de formation soit portée de 3 à 6 mois.

- *La formation continue des maîtres*

La qualité de l'éducation dépend pour l'essentiel du corps enseignant. Compte tenu de la proportion très élevée d'enseignants n'ayant pas reçu de véritable formation initiale (plus de la moitié du personnel enseignant du premier cycle du fondamental sont des contractuels non enseignants professionnels), la formation continue constitue une stratégie décisive pour l'amélioration de la qualité de l'éducation. Elle doit pouvoir toucher le plus grand nombre d'enseignants. Cependant, le constat fait à ce niveau est qu'elle ne touche pas tous les enseignants, ni même toutes les catégories d'enseignants (les maîtres des écoles privées ne sont pas impliqués dans la formation continue) et qu'elle se fait de façon éclectique et non coordonnée avec une multiplicité d'intervenants non autorisés. A cela il faut ajouter son coût élevé, avec beaucoup de formations en situation de non résidents.

Afin de s'assurer que l'ensemble des maîtres de l'enseignement fondamental est mis à niveau dans un souci d'équité et de qualité des apprentissages des enfants, il est prévu les stratégies suivantes :

a). Recyclage

La loi d'orientation de 1999 place l'enseignement dans un contexte de bilinguisme fonctionnel (enseignement concomitant de la langue maternelle et du français). La formation initiale n'a pas préparé le maître à cette nouvelle situation. Pour mieux gérer ce nouveau contexte de bilinguisme fonctionnel et améliorer les performances des élèves, la formation continue s'attachera à développer les capacités des enseignants notamment en linguistique, et en didactique du français³.

Il s'agit de former environ 13470 enseignants par an, à raison de 15% des enseignants chaque année, avec une moyenne de 20 jours par enseignant. Ce recyclage s'adressera à tous les enseignants, quels que soient leurs statuts (enseignants, encadreurs pédagogiques) et le type d'école (public, privés laïc, communautaire, médersas).

La stratégie s'appuiera sur:

- la définition et la mise en œuvre d'un mécanisme de mise à niveau des enseignants des écoles communautaires et de ceux recrutés dans le cadre de la SARPE,
- le rapprochement du bénéficiaire de la formation du lieu de sa formation, toutes les fois que cela est possible.
- La mise en place de mécanisme de certification des formations (*formations certifiantes*) et de leur prise en compte dans *le plan de carrière de l'enseignant*.
- le renforcement des capacités de la Direction Nationale l'Education de Base (DNEB) *dans la coordination et le suivi* de la mise en œuvre de la politique de formation continue des maîtres,

(3) Il faudrait souligner que cette utilisation des langues maternelles se fait concomitamment avec le français de la manière suivante :

1ère année (médium d'enseignement : la langue maternelle)

2^{ème} année (médium d'enseignement : la langue maternelle. Matière d'enseignement : le français)

3ème et 4ème années (médium d'enseignement : la langue maternelle 50% du temps horaire et le français 50% du temps horaire)

5^{ème} année (médium d'enseignement : le français. Matière : langue maternelle)

celles des services déconcentrés et des IFM pour la planification et la mise en œuvre des activités de formation au niveau régional et local.

- le Suivi évaluation de l'application en classe des formations reçues par les maîtres.

b). Formation continue de proximité par les communautés d'apprentissage des maîtres (CAM)

Les CAM constituent une stratégie fonctionnelle d'appui pédagogique sur le terrain et seront étendues à toutes les écoles publiques du premier cycle du fondamental (généralisation des communautés d'apprentissage). Elles permettent de loger l'essentiel de la formation continue à l'intérieur de l'école. Les capacités des Académie d'Enseignement (AE), des Centres d'Animation Pédagogique (CAP) et des écoles à CAM seront renforcées par la formation de leurs agents pour jouer efficacement leur rôle d'encadrement et d'appui pédagogique de proximité, ainsi qu'en moyens de fonctionnement.

c). Formation continue interactive par voie de radio (radio scolaire)

Une expérimentation est en cours, avec le programme FIER dans plus de 100 communes. Il est prévu de développer la formation continue des maîtres par voie de radio en mettant en place à cet effet un outil adapté, la radio scolaire. Celui-ci permettra d'une part de toucher l'ensemble des enseignants du pays et d'autre part de disposer de toute liberté pour étendre le nombre et la durée des émissions en fonction des besoins des différents publics cibles (enseignants des différents niveaux et ordres d'enseignement).

4.2.2. La généralisation du curriculum

La réforme des curricula se poursuivra dans le cadre du PISE II. Cette poursuite se traduira par:

- la généralisation progressive du niveau 1 (1^{ère} et 2^{ème} années).
- la mise à l'essai et la validation du niveau 2 (3^{ème} et 4^{ème} années).
- l'élaboration, la mise à l'essai et la validation du niveau 3 (5^{ème} et 6^{ème} années) de l'Enseignement fondamental.
- l'élaboration, la mise à l'essai et la validation du curriculum de l'enseignement normal.
- **Evaluation des conditions de généralisation** (cette évaluation devra constituer la condition sine qua non de toute généralisation et éclairer toutes décisions relatives à des questions cruciales concernant cette généralisation et ses modalités.
- Formation des traducteurs du curriculum aux techniques de traduction en langues nationales.
- Traduction du curriculum dans 11 langues nationales.
- Recyclage des concepteurs du curriculum.

Pour aplanir certaines difficultés évoquées (Cf. page 11 section 2.2.4) et donner toutes les chances de réussite à l'extension et à la généralisation de ce nouveau curriculum, il est envisagé:

- d'élaborer, dès le lancement du PISEII, un **programme quinquennal d'extension - généralisation** du nouveau curriculum qui prenant en charge toutes les questions de ressources financières et humaines nécessaires et mettant un accent particulier sur les aspects techniques comme **la coordination entre le calendrier de la généralisation des curricula et celui de la production et de la distribution des manuels et des guides pédagogiques en français et en langues nationales ainsi que la formation des enseignants.**
- **de renforcer l'équipe nationale par une expertise internationale sur la durée du PISE II.**
- de créer une synergie étroite avec les programmes de formation continue (recyclage, radio scolaire et communautés d'apprentissage) pour consolider la mise en pratique du nouveau curriculum

4.2.3. Le temps d'apprentissage

Le temps d'apprentissage selon les normes dans les pays les plus performants en terme d'acquisitions des élèves est de 950 heures en moyenne par an alors qu'on évalue à environ 821 heures par an le

temps d'apprentissage au Mali, mais on estime que le nombre réel d'heures d'apprentissage est inférieur à ce nombre eu égard aux grèves et autres interruptions.

Pour ce faire la stratégie consistera à :

- Allonger de 3 semaines le temps d'apprentissage pour arriver à 901 heures par an ; le temps effectif d'enseignement sur une année scolaire sera porté à 8 mois et demi (soit un total de 901 heures, à raison de 26h30 par semaine, vacances scolaires non comprises) pour couvrir correctement les programmes scolaires et assurer l'acquisition des apprentissages dans le premier cycle de l'Enseignement Fondamental.
- Faire fixer le calendrier scolaire par les Académies en fonction des réalités de chaque région, dans le cadre d'une fourchette déterminée par le calendrier national : une directive annuelle fixera les fourchettes du calendrier scolaire, avec les périodes de vacances et les jours fériés, les AE et les CAP étant tenus responsables de sa bonne application en fonction des réalités du milieu.

4.2.4. Un système de pilotage de la performance des écoles

Fondé sur des indicateurs-clé, un système de pilotage de la performance des écoles sera établi au niveau national et suivi par les directeurs d'école ainsi que par les maires des communes.

- Les Conseillers Pédagogiques (CP) devront intervenir auprès des écoles dont les indicateurs n'atteignent pas le niveau minimum attendu. Chaque école devra être visitée par un CP au moins une fois par trimestre.
- Par ailleurs il est prévu de former les Directeurs d'écoles et les chefs d'établissement à la gestion pédagogique des écoles afin de les sensibiliser aux facteurs déterminants d'une école efficace et performante et les rendre plus aptes à gérer efficacement une

4.2.5. La réduction des redoublements et des abandons

Le redoublement a toujours été important dans le système éducatif malien. On compte par exemple une proportion de redoublants dans le premier cycle fondamental de 30% en 1980 et de 27% en 1990. Cela reste vrai aujourd'hui, avec une proportion de redoublants estimée à 18,6 % dans le premier cycle fondamental en 2004, à 24% dans le second cycle fondamental et à 29% au niveau secondaire. On constate aussi que sur les neuf dernières années, il n'y a pas de tendance à la réduction de la fréquence des redoublements.

Les analyses disponibles, tant celles menées sur données individuelles dans des enquêtes nationales que celles menées sur données comparatives internationales, montrent que les redoublements n'entretiennent pas de liaison positive avec la qualité des systèmes, mais qu'ils produisent un gaspillage de ressources publiques, et qu'ils ont tendance à exacerber les abandons précoces en cours d'études. Les observations empiriques montrent également que ces impacts négatifs du redoublement sont spécialement forts dans les situations où la demande scolaire est par ailleurs plus faible (scolarisation des filles, des enfants ruraux ou de milieu économiquement défavorisé). Pour toutes ces raisons le Gouvernement du Mali entend désormais limiter les redoublements.

En effet il est prévu dans le PISE II de diminuer progressivement le pourcentage de redoublants pour le ramener au 1^{er} cycle à 13% en 2008, à 5% en 2015 et au 2^{ème} cycle à 18% en 2008 et à 10% en 2015. Les stratégies proposées en la matière sont les suivantes :

- Etant donné que la langue d'instruction constitue aussi une barrière dans l'accès à l'apprentissage pour les enfants qui ne parlent pas le français à la maison, il est prévu l'utilisation des langues maternelles comme médium d'enseignement dans les 3 premières classes du 1^{er} cycle de l'Enseignement Fondamental et la formation conséquente des enseignants (formation d'une part aux techniques de la PC en tant que méthode active d'enseignement et d'autre part à la didactique

du français étant entendu que celui-ci prend le relais comme médium d'enseignement à partir de la 3^{ème} année)

- la formation des enseignants à l'évaluation formative et à la remédiation pour améliorer la performance des élèves en difficulté,
- l'élaboration et l'application d'un système d'évaluation des performances scolaires, notamment des apprentissages fondamentaux, conformément au nouveau curriculum,
- l'adoption de la suppression des redoublements à l'intérieur de chacun des 3 niveaux du 1er cycle (classes d'initiation 1 et 2, d'aptitudes 3 et 4, et d'orientation 5 et 6),
- la multiplication des écoles à cycle complet pour assurer la continuité éducative,
- la poursuite et l'intensification de la mise en place des activités de tutorat et de cours de rattrapage,
- la poursuite de la création des Associations de Mères d'Elèves (AME) dans les régions où les taux de redoublement et d'abandon sont particulièrement élevés.

4.2.6. Le développement des projets d'école

Il constitue une innovation importante destinée à améliorer la qualité des services éducatifs et introduite dans le fonctionnement de l'école à travers les Comités de Gestion Scolaires (qui sont eux-mêmes de nouvelles structures destinées à prendre une part active dans la vie de l'école). A ce titre il mérite d'être cité dans les stratégies visant à améliorer la qualité de l'éducation.

Les CGS seront formés conformément à une stratégie élaborée par la Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Education (CAD-DE), comprenant l'utilisation des modules de formation standardisés. Dans le cadre de cette formation, les CGS apprennent la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation d'un projet d'école. Le projet d'école comprend deux aspects : i) le Projet de développement de l'école et ii) le Projet pédagogique

Le développement de l'école comprend entre autres :

- la mobilisation sociale pour le recrutement de tous les enfants, en particulier des filles,
- le maintien et l'entretien d'infrastructures et du mobilier scolaire,
- la gestion administrative et financière de l'école, etc.

Les CGS élaborent et mettent en œuvre des projets d'école avec l'appui technique du CAP. Les dépenses liées au projet seront couvertes par la subvention annuelle attribuée au CGS. Les coûts dépassant cette subvention seront négociés avec les communes.

Le travail pédagogique sera sous la responsabilité du Directeur de l'école. Il sera élaboré avec l'appui des CAP et des communautés d'apprentissage et mis en œuvre par le Directeur de l'école et les enseignants.

4.2.7. L'acquisition et la distribution des manuels scolaires

Les problèmes suivants ont été identifiés : (i) l'absence d'une programmation rigoureuse par les services techniques du MEN (CNE, DAF, DNEB) dans la préparation des dossiers d'appels d'offre des manuels scolaires ce qui s'est souvent traduit par un surnombre de manuels dans certaines disciplines ou la présence dans les écoles de nombreux titres n'ayant aucun rapport avec le programme officiel d'enseignement (ii) l'inefficacité du système de distribution des manuels scolaires par le MEN et le manque de suivi ; (iii) la faiblesse du système actuel de gestion des manuels scolaires tant au niveau central (MEN), intermédiaire (Académies et CAP) que périphérique (écoles) ; (iv) La précarité des moyens de conservation des ouvrages dans les écoles et l'absence de système planifié de réapprovisionnement.

Afin de résoudre ces problèmes le MEN mettra en œuvre les stratégies suivantes :

- (i) L'opérationnalisation de l'unité de gestion des manuels qui vient d'être créée au sein du CNE ;
- (ii) La mise en activité de la Commission Nationale de Sélection et d'Approbation des Manuels ;

- (iii) La tenue d'un atelier sur le choix de séries à titre unique et multiple
- (iv) La poursuite de la dotation des écoles en armoires métalliques pour la conservation des manuels
- (v) La gestion des manuels au niveau des écoles via les CGS
- (vi) L'application à la lettre la Politique du manuel scolaire, notamment du schéma d'approvisionnement et de distribution qu'elle prévoit

4.2.6.8. Appui à l'amélioration de la lecture

Pour inciter les élèves à la lecture par la création d'un environnement lettré, il est prévu :

- la création et l'équipement de bibliothèques et de coins lecture dans les écoles et les classes : en 2008, 50% des écoles du 1^{er} cycle disposeront d'un coin lecture et 25% du second cycle disposeront d'une bibliothèque dans chaque Académie d'Enseignement (AE)
- l'élaboration d'un module de formation des enseignants à l'utilisation et à la gestion pédagogique des bibliothèques et des coins lecture.

4.2.9. Appui sur le non formel pour le suivi des apprentissages scolaires

Depuis plus de deux décennies, l'on remarque au niveau des villages disposant d'un centre d'alphabétisation que les parents alphabétisés suivent de très près l'acquisition des connaissances instrumentales de base de leurs enfants scolarisés. Or la recherche sur les rendements scolaires des élèves établit un lien fort entre les résultats scolaires et le suivi à la maison des apprentissages faits à l'école. Aussi, le Ministère entend-il :

- développer un programme d'alphabétisation des adultes
- poursuivre et intensifier sa politique d'implantation des CED

4.2.10. La préscolarisation et le développement de la petite enfance

La recherche au Mali et à travers le monde apporte suffisamment de preuves sur la différence dans les comportements sociaux et les acquisitions scolaires entre des enfants ayant fréquenté ou non des établissements préscolaires avant leur entrée à l'école. Le Gouvernement conscient du fait que « tout se joue avant 6 ans » et de l'importance des soins apportés dès le jeune âge aux futurs élèves a donc fait du développement de l'éducation préscolaire un axe central de sa politique d'une éducation de base de qualité. Dans le but de faciliter l'accès à l'école ainsi que les apprentissages ultérieurs du jeune enfant, il entend, au cours du PISEII, cibler les enfants de 3-4-5 ans et porter le taux de préscolarisation de 4,2% en 2004 à 9,1% en 2008 soit environ 84766 enfants.

Les stratégies suivantes seront développées à cette fin :

- Le développement des centres de développement de la petite enfance (CDPE) se fera par l'Etat, le secteur privé et les communautés, avec une répartition d'élèves respectivement à hauteur de 36%, 42% et 22%.
- La qualité dans les établissements préscolaires (Jardins d'enfants (JE) et CDPE) sera développée par une formation initiale d'environ 120 éducateurs préscolaire et une formation continue d'environ 300 animateurs/animateuses en place par an.
- Les capacités des éducateurs préscolaires seront renforcées en confection de matériels didactiques locaux. Chaque éducateur disposera d'un programme et d'un guide et chaque CDPE sera doté en matériels didactiques à partir de 2007.
- l'Ecole de formation des éducateurs préscolaires (EFEP) sera construite et équipée
- L'Etat financera la construction et l'équipement jusqu'à 250 CDPE ce qui permettrait aux structures publiques d'encadrer au moins 18 000 nouveaux enfants (à raison d'une moyenne de 60 enfants par CDPE).

- Les communautés seront responsabilisées dans la gestion des CDPE et formées en éducation parentale, en vue de permettre leur implication dans la mise en œuvre des programmes de développement de la petite enfance (DPE).
- Information et sensibilisation en vue de susciter le recrutement des animateurs /animatrices par les communautés et le secteur privé ;
- Sensibilisation des communautés et les privés pour la construction et l'équipement des CDPE.

4.3. Stratégies pour améliorer la scolarisation des groupes sous scolarisés

Les enfants les moins scolarisés sont essentiellement issus de **milieux pauvres** vivant **majoritairement dans les zones rurales**. Leurs parents sont soit nomades ou sédentaires, agriculteurs, éleveurs ou pêcheurs. Mais ce qui les caractérise, c'est qu'ils sont en **manque de ressources financières** et **de vivres** pour manger décemment. Un déterminant important de ces milieux à faible scolarisation, comme cela a été souligné, c'est la ruralité de leur mode de vie, basé sur des activités agro-pastorales

Les principaux groupes cibles sous scolarisés au Mali sont donc les enfants en milieu rural et surtout les filles, les enfants en milieu nomade et certaines catégories d'enfants particulièrement vulnérables. Dans la réflexion sur les stratégies, le choix a été fait de focaliser les stratégies clés sur le groupe cible le moins scolarisé que constituent **les filles en milieu rural**. En apportant des solutions pertinentes pour leur scolarisation, on répond aussi aux besoins des garçons et on atteint la proportion la plus importante des enfants non scolarisés du Mali, qui est aussi la plus pauvre.

4.3.1. Les stratégies d'accélération de la scolarisation des filles en milieu rural

Le taux brut de scolarisation est évalué à 72,2% en 2004-2005 mais la valeur de cet indicateur varie selon le genre et la localisation comme cela a été souligné au point 2.3.dans la section relative aux disparités Ce taux de scolarisation est de 82,9% pour les garçons et de 61,9% pour les filles (indice de parité de 0,75) il a aussi été souligné que l'accès en 1^{ère} année, la rétention et l'achèvement sont fonction du genre : alors que le TBA en 1^{ère} année et le TAP pour les filles en milieu rural sont en 2005 respectivement de 53,2% et de 24,9% ceux des filles en milieu urbain se situent autour de 80,8% et 59,6% (contre 69% et 4,8% pour les garçons ruraux et 99,3% et 68,8% chez le garçons urbains). Ainsi les filles rurales ont des chances moindres que les garçons (aussi bien ruraux qu'urbains) de faire une scolarité jusqu'à la dernière classe du primaire.

Cette situation se poursuit, de façon amplifiée, par la sous représentation des filles au 2^{ème} cycle du fondamental et dans les IFM, où leur taux de déperdition est plus élevé que celui des garçons. Les femmes sont également sous représentées dans l'Enseignement Fondamental (26,42% du personnel en classe au 1^{er} cycle et 17,84% au 2^{ème} cycle en 2004-2005) et plus particulièrement en milieu rural et très peu sont Directrices d'écoles. Par ailleurs la politique de rapprochement des conjoints fait que relativement peu de femmes mariées enseignent en milieu rural. Toutes choses qui contribuent à la sous scolarisation des filles.

Pour réduire les différents écarts entre filles et garçons en termes de parité et d'égalité, particulièrement en milieu rural et dans les zones les plus défavorisées, et pour accroître la proportion de femmes dans les IFM et dans le corps enseignants, le Programme créera une dynamique d'accélération de la scolarisation des filles basées sur les stratégies suivantes :

- (1) Le développement de mesures spécifiques d'accompagnement pour la scolarisation des filles
- (2) La mise en œuvre de la politique de formation initiale et continue des maîtres prenant en compte l'aspect genre

- (3) La mise en place d'un partenariat multisectoriel pour l'accélération de la scolarisation des filles
- (4) Le renforcement du plaidoyer et l'élaboration d'un plan de communication pour l'accélération de la scolarisation des filles
- (5) Le renforcement de la capacité des structures pour dynamiser et suivre la stratégie d'accélération de la scolarisation des filles
- (6) La mise en place d'un dispositif de financement pour la mise en de la politique d'accélération de la scolarisation des filles

Plus spécifiquement il s'agira :

- Généralisation de l'inscription paritaire filles/ garçons en 1^{ère} année et dès l'âge de 6 ans
- Réduction des charges financières liées à la scolarisation au niveau des familles pauvres afin d'améliorer la fréquentation scolaire des filles (appui aux familles démunies, et autres incitations)
- Extension de la couverture des écoles fondamentales à second cycle en milieu rural,
- Application d'une stratégie de construction de latrines séparées pour garçons et pour filles,
- Accroissement du nombre de cantines scolaires (comme outil d'accès, de maintien et d'achèvement scolaires) pour améliorer l'accès à l'école, notamment celui des filles. Dans cette perspective, il est envisagé d'accroître le taux de couverture des écoles en cantines scolaires, au profit des écoles dont au moins 30-35% des élèves sont obligés de parcourir 3km ou plus pour se rendre en classe, dans les régions de Kayes, Koulikoro, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal. Les écoles publiques et communautaires du 1^{er} cycle dans les communes considérées comme vulnérables au plan de la sécurité alimentaire par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, quelles que soient leurs régions d'appartenance, seront également prioritaires.
- Conception et mise en place d'un système de parrainage
- Développement de systèmes de tutorat et d'entraide scolaire élèves-élèves, jeunes- élèves et adultes-élèves
- Mise en place de stratégies locales spécifiques pour scolariser les filles en situation difficile
- Recrutement sur poste dans l'enseignement fondamental en privilégiant les candidatures féminines.

Dans les IFM :

- Organisation de session de formation en faveur des filles en vue de leur préparation au concours d'entrée dans les IFM.
- Formation des professeurs des IFM au genre et à l'analyse de leur pratique de classe liée au genre.
- Elaboration des curricula de l'enseignement normal en tenant compte du genre,
- Déconcentration du concours de recrutement au niveau de chaque Académie d'Enseignement.
- Augmentation du nombre des IFM des filles / femmes.
- Fixation d'un quota à l'entrée des filles dans les IFM mixtes.

4.3.2. Le rapprochement écoles domiciles et l'offre de cycles complets

L'accès et le maintien des enfants à l'école diminuent en fonction de la distance domicile école. Les travaux du RESEN ont permis de noter que dans l'ensemble de la population, 64 % des enfants ont une école à moins de 1 Km (95 % en milieu urbain contre 60 % en milieu rural). Cependant, près de 30 % d'enfants ont plus de 3 Km à parcourir pour atteindre l'école primaire la plus proche, dont 33,4 % en milieu rural et 1,7 % en milieu urbain. Les problèmes d'offre qui sont à la base de telles situations existent surtout en milieu rural.

En effet, environ 39% des enfants en milieu rural habitent à plus de 30 minutes de l'école. Au-delà de 30 minutes, on constate une baisse significative de la fréquentation scolaire. La baisse est aussi sensible dès qu'on quitte le village où se situe l'école. L'écart de scolarisation entre filles et garçons s'accroît en fonction de la distance école ⇔ domicile. Ainsi le fait de rapprocher l'école des populations du milieu rural (petits villages, hameaux), permettra d'augmenter l'accès à l'école (taux de scolarisation plus élevé), et bénéficiera en premier aux filles.

Par ailleurs, il s'avère aussi que dans 34% des écoles du pays, la continuité éducative n'est pas assurée : 20% des élèves de 1^{ère} année sont dans une école qui ne leur permet pas d'atteindre la 6^{ème} année. Or, la continuité éducative est un élément essentiel pour éviter la déperdition scolaire et donc pour améliorer à la fois le taux de scolarisation et le taux d'achèvement du 1^{er} cycle. En effet, la rétention peut être faible simplement parce que l'élève ne dispose pas à proximité de son domicile d'une école qui offre toutes les classes d'un cycle complet d'enseignement. Dans un tel cas, quand les parents n'ont pas la possibilité d'assurer le déplacement de leurs enfants dans une localité loin du domicile, c'est l'offre locale qui détermine la poursuite et l'achèvement des études

Afin de réduire les distances écoles- domiciles et d'assurer une continuité éducative, il est prévu de mettre en œuvre les stratégies suivantes :

- La mise en place de Cartes Scolaires Communales (on veillera dans l'élaboration de cette carte à la prise en compte de cette problématique et à son application), qui doivent faire partie intégrante du Plan de Développement Educatif de chaque commune.
- La mise en place à travers le programme d'infrastructures du PISE II d'écoles de premier cycle complet avec les 6 années d'étude et d'écoles plus proches des élèves, avec une adaptation de la taille de l'école à celle du nombre d'enfants scolarisables dans la communauté,
- Le développement/ recours à des modèles pédagogiques (doubles divisions, classes multigrades) qui permettent de gérer les écoles de petite taille avec l'offre d'un premier cycle complet (6 ans) et, en conséquence,
- Le développement de formations ciblant maîtres et encadreurs de maîtres, relatives à la gestion des classes multigrades. Ces modèles pédagogiques qui constituent des stratégies alternatives seront intégrés dans les programmes de formation initiale et continue des enseignants.
- L'amélioration de l'accès au second cycle par l'augmentation du nombre d'établissements de ce type et donc un rapprochement du domicile d'un plus grand nombre d'élèves.

4.3.3. Amélioration de la gratuité

Des fournitures et manuels scolaires

Les coûts liés à la scolarisation à travers les frais de scolarité freinent l'accès à l'école. Les parents doivent payer des cotisations diverses pour que l'école fonctionne convenablement. De plus les parents doivent aussi payer les fournitures scolaires de leurs enfants. Les filles en général, celles du milieu rural en particulier, souffrent de manière disproportionnée de cette situation.

Afin de diminuer pour les parents les coûts liés à la scolarisation et de faciliter l'accès des populations pauvres à l'éducation, le Gouvernement entend poursuivre et consolider sa politique de gratuité des manuels et fournitures scolaires, par la mise en place de systèmes fiables d'approvisionnement et de fourniture assurant à la fois la disponibilité et la gratuité des manuels, des matériels didactiques pour la classe et le maître et des fournitures pour tous les élèves et dans toutes les écoles.

Des frais de scolarité

Bien que l'enseignement fondamental public soit gratuit, les Associations de Parents d'élèves (APE) ou parfois même le directeur d'école, ont institué une cotisation qui permet à l'école d'assurer un

fonctionnement minimum par l'achat de petits matériels. Cette cotisation, dont le montant varie selon les localités, pèse sur le budget des couches pauvres et son recouvrement est souvent l'occasion de renvoi temporaire de l'élève qui ne s'en acquitte pas en temps voulu.

Il est prévu au cours du PISE II :

- De rendre effective la gratuité du 1^{er} cycle de l'Enseignement Fondamental à travers un appui financier de l'Etat au Comité de Gestion Scolaire de chaque école publique, via les communes, avec l'extension de l'Appui Direct à l'Amélioration des Rendements Scolaires (ADARS) à l'ensemble des écoles du pays pour assurer leur fonctionnement. Dans cette optique, les modalités de mise en œuvre de l'ADARS seront redéfinies et le manuel de procédures adapté. En contrepartie aucune cotisation scolaire ne sera plus demandée aux parents. L'impact de cette mesure sera plus ressenti dans les zones rurales et pour les familles aux revenus les plus faibles.
- Outre les manuels scolaires fournis par le Ministère de l'éducation, le matériel collectif de la classe et les fournitures scolaires individuelles des élèves seront acquis par les CGS avec les fonds ADARS. Les CGS seront responsables de la gestion et de l'entretien des matériels, équipements et mobilier scolaires de l'école,
- La transformation des écoles communautaires en écoles publiques/communales et par conséquent la prise en charge progressive par les communes des écoles communautaires et de leurs enseignants,
- Le transfert de ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales (communes), dès 2007.

Cette politique de gratuité qui sera érigée en pratique dans le 1^{er} cycle de l'Enseignement Fondamental devra avoir le double effet de réduire les abandons et de stimuler la demande surtout dans les milieux les plus pauvres.

4.3.4. Stratégies vis-à-vis des enfants vulnérables

Certaines catégories d'enfants sont particulièrement vulnérables : enfants handicapés, enfants talibés, enfants de la rue, enfants travailleurs, filles domestiques, enfants en milieu carcéral, enfants abandonnés, enfants de familles très pauvres, ...

Ces enfants sont souvent marginalisés ou rejetés par la société. Peu d'entre eux sont scolarisés ou suivent une scolarité normale et le système éducatif ne répond pas suffisamment à leurs besoins. Les stratégies actuelles d'éducation touchent encore une très faible proportion de ces enfants. Ils sont pourtant concernés comme tous les enfants par l'EPT.

Leurs besoins diffèrent sensiblement selon la catégorie à laquelle ils appartiennent. Afin de leur donner une éducation de base adaptée à leurs besoins, les stratégies suivantes sont prévues :

a. Enfants à besoins éducatifs spéciaux (EBS)

- Education spéciale, pour les enfants ayant un handicap lourd.
- Extension de la Réhabilitation à base communautaire (RBC) pour identifier les enfants handicapés et amener leurs parents à les scolariser normalement et développement de l'éducation intégratrice permettant de les insérer dans les structures normales de l'éducation.
- Prise en charge par les programmes de formation initiale et continue des pédagogies adaptées aux enfants à BES.
- Mise en place d'un système national de dépistage de déficit visuel ou auditif en vue d'une prise en charge immédiate.

b. Les enfants « talibés »

Pour une meilleure prise en charge des talibés, la stratégie consistera à **renforcer la qualité de l'enseignement dans les écoles coraniques** en introduisant des éléments novateurs en vue de préparer les enfants à contribuer au développement économique et socioculturel du pays dans la paix sociale :

Ces écoles coraniques, en plus du fondement religieux, intégreront des apprentissages fondamentaux comme la lecture, l'écriture, le calcul la transcription des langues nationales en caractères arabes et d'autres aspects comme la culture à la citoyenneté et à la paix.

En plus de ces aspects qualitatifs, il est prévu d'améliorer les conditions d'apprentissage dans ces écoles. Cette amélioration portera sur l'équipement et la relation pédagogique.

Dans ce cadre, les efforts du Ministère de l'Éducation Nationale seront orientés dans les années à venir vers les domaines suivants :

- la définition de stratégies de prise en main des écoles coraniques par le MEN;
- l'élaboration de programmes spécifiques ;
- l'élaboration de matériels pédagogiques adaptés, notamment les manuels ;
- la formation de compétences en matière d'élaboration de modules de formation et de confection de matériels didactiques ;
- l'introduction d'activité pré-professionnelle ;
- la formation des maîtres des écoles coraniques ;
- la sensibilisation des promoteurs d'écoles coraniques, des communautés ;
- l'établissement d'un courant d'échange entre les médersas et les écoles coraniques.
- Le renforcement et l'amélioration de l'offre éducative et l'incitation à créer des médersas

dans les zones pourvoyeuses de talibés en attendant la mise en œuvre des stratégies de prise en main de ces structures par le MEN.

c .Autres groupes d'enfants vulnérables

- Création de cadre de concertation avec les acteurs du développement (ONG, secteur privé, etc.) au niveau national et dans les régions, pour développer une offre éducative adaptée aux enfants vulnérables (enfants des rues, aides ménagères, enfants en milieu carcéral, etc.).

4.3.5. L'adaptation de l'offre dans les zones nomades

Les enfants des populations nomades sont sous scolarisés : En effet chez certaines populations d'éleveurs et de pêcheurs (Peuls, Tamasheq, Bozo), le mode de vie marqué par des déplacements saisonniers contraint les ménages à se déplacer avec les enfants, ce qui constitue un handicap pour leur scolarisation.

A partir d'expériences récentes de scolarisation dans le Delta du Niger, il semble que la demande d'éducation soit faible principalement en raison de l'inadéquation de l'offre aux conditions de vie des populations. Ces expériences ont montré que si l'offre éducative est adaptée au mode de vie de ces populations, il existe à leur niveau une demande réelle d'éducation.

Pour répondre à cette demande et accroître les taux de scolarisation dans ces milieux nomades, on procédera :

- au renforcement des Cantines scolaires existantes
- à la création d'écoles à sites multiples
- à l'adaptation conséquente des classes et du mobilier
- à l'adoption de mesures d'accompagnement pour l'enseignant de ces zones.

4.3.6. La stimulation de la demande d'éducation

Malgré l'existence d'une offre d'éducation et les dispositions prises pour rapprocher le plus possible l'école des populations, pour soulager les parents des frais de scolarité, rendre l'école gratuite et de plus en plus attrayante, le constat est que certains parents n'envoient toujours pas leurs enfants à l'école. Les filles en général, les filles rurales en particulier, sont les premières victimes de cette situation.

Plusieurs facteurs expliquent ce manque d'enthousiasme vis-à-vis de l'école parmi lesquels : (i) le faible rendement externe de l'école qui contribue à entamer la confiance de certains parents qui ne perçoivent pas l'utilité de l'école ;(ii) le non respect de l'éthique professionnelle par certains enseignants rend les parents réticents à l'envoi des filles à l'école ; (iii) la persistance des pesanteurs culturelles, notamment les charges domestiques sur les filles, contribuent à leur sous scolarisation en milieu rural surtout.

Afin de stimuler la demande d'éducation, et d'assurer le maintien des enfants (en particulier les filles) à l'école, outre les stratégies liées à la gratuité des fournitures et matériels didactiques et la mise en place de petits fonds de roulement pour appuyer le fonctionnement quotidien des écoles fondamentales, il est prévu les stratégies suivantes:

- Des campagnes de sensibilisation à la scolarisation des enfants en milieu rural, notamment les filles, avec des thèmes qui touchent les parents, au niveau national et au niveau local,
- L'introduction dans la planification des communes (PDECom) de mesures concrètes pour renforcer la demande locale d'éducation.
- Des campagnes de sensibilisation sur l'éthique par l'administration scolaire et certains syndicats, ainsi que l'élaboration et la diffusion d'une charte de l'enseignant.
- La dynamisation des Associations de Mères d'Elèves (AME) et la généralisation de cette stratégie à l'ensemble du pays,
- L'« *éducation parentale* » en permettant aux parents de mieux connaître leur enfant, ses besoins, ses capacités, et en les aidant à devenir plus compétents et à mieux prendre conscience de leur rôle d'éducateurs fait acquérir de nouvelles compétences. Elle donne confiance aux parents en leurs possibilités de prendre les bonnes décisions concernant leur enfant car mieux informés, avertis et conscients de leur rôle de premiers éducateurs. Cette éducation parentale se fera à travers (i) des campagnes de sensibilisation sur le rôle des parents dans l'éducation de leur enfant (ii) la formation des parents sur les questions de développement de la petite enfance (iii) la formation des parents à assurer leur futur rôle de parents et d'éducateurs.

4.4. La santé en milieu scolaire

4.4.1 Les maladies infectieuses et parasitaires (paludisme, schistosomiase ou bilharziose, trachome, etc...)

Le but du programme de santé scolaire au Mali est d'améliorer l'apprentissage et le rendement des élèves. C'est pour cette raison que le Ministère de l'Education nationale a fait de la santé scolaire un des éléments de sa stratégie d'amélioration de la qualité des apprentissages des élèves.

Cette option se fonde sur le fait que la mauvaise santé et la malnutrition des enfants d'âge scolaire (selon la Déclaration Mondiale sur l'Education pour Tous) sont à l'origine de l'absentéisme, de l'abandon et des échecs scolaires.

Les différentes stratégies dans ces programmes visent donc à préparer (par l'information et la sensibilisation) et à organiser les cadres de l'éducation, les enseignants, les communautés et toutes les structures scolaires locales, régionales et nationales pour faire face aux problèmes de santé publique que posent ces maladies.

Au Mali les données épidémiologiques des enfants de trois à quatorze ans, ont permis d'identifier les problèmes de santé suivants :

- la recrudescence des maladies infectieuses et parasitaires (Paludisme, Schistosomiase ou Bilharziose, Trachome, etc...) ;
- la malnutrition protéino-énergétique, la carence en micro-nutriments.

Pour mieux lutter contre ces maladies infectieuses et parasitaires en milieu scolaire et sensibiliser davantage tous les enseignants et les élèves aux problèmes, du paludisme, du trachome, de la schistosomiase ou bilharziose, les stratégies suivantes seront mises en œuvre :

- intégrer dans les curricula de l'Education de Base, les thèmes de santé, d'hygiène, de nutrition, d'éducation à la vie familiale / santé reproductive en mettant l'accent sur la lutte contre le paludisme, le trachome, la schistosomiase ou bilharziose ;
- les cahiers des charges techniques et pédagogiques des nouveaux manuels pour les élèves et des guides d'enseignants intégreront les aspects liés à la santé d'hygiène, de nutrition, d'éducation à la vie familiale / santé reproductive en mettant l'accent sur la lutte contre le paludisme, le trachome, la schistosomiase ou bilharziose ;
- l'organisation de journées d'information, éducation et communication (IEC) dans toutes les écoles sur le paludisme, le trachome, la schistosomiase ou bilharziose ;
- le plan de communication du secteur intégrera la dimension le paludisme, le trachome, la schistosomiase ou bilharziose ;
- la dotation des écoles en supports pédagogiques véhiculant les messages sur le paludisme, le trachome, la schistosomiase ou bilharziose ;
- La mise en place de stratégies intermédiaires s'appuyant sur le plan d'action sectoriel du MEN avant l'application du nouveau curriculum ;
- La promotion de campagnes de déparasitage dans les écoles
- la promotion de l'approvisionnement des écoles en eau potable, et l'installation des infrastructures sanitaires et l'assainissement du milieu scolaire ;
- la promotion d'un service minimum de santé et de nutrition à l'école, facile à exécuter et à faible coût ;

4.4.2. La prévention du VIH/SIDA en milieu scolaire

A la fin de 2003, le taux de prévalence du VIH/SIDA dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans au Mali est estimé à 1,9 % par ONUSIDA. Ce taux, bien que relativement peu élevé, indique tout de même selon l'organisation internationale que l'épidémie est effectivement établie dans le pays. A cette même date, la proportion des orphelins de mère et de leurs deux parents dans la population d'âge scolaire (7-12 ans) due au SIDA est estimée à environ 1,1 %, suggérant qu'il y aurait environ 23 000 enfants dans cette situation en 2004.

Pour la période actuelle, on peut estimer que la population des enseignants est touchée par l'épidémie avec une prévalence comparable à celle de la population adulte, soit environ 2 %. Cela signifie qu'environ 750 enseignants seraient actuellement affectés par le virus.

L'estimation selon les structures moyennes d'évolution dans les pays d'Afrique de l'Ouest suggère un chiffre de l'ordre de 4% à 6 % en 2015. Par ailleurs, le nombre d'enfants d'âge primaire orphelins de mère ou des deux parents dont le décès est dû au SIDA pourrait s'accroître pour atteindre un chiffre compris entre 60 000 et 80 000 en 2015.

En termes relatifs, cela signifie que ce serait environ 2,4 % de la population d'âge scolaire dans le primaire qui seraient concernés. Au cours de cette même période, les besoins annuels de remplacement de maîtres du primaire pour maladie, comme le nombre annuel de décès du fait de la maladie, pourraient progressivement augmenter pour atteindre un chiffre annuel de l'ordre de 300 en 2015. (RESEN Chap.1 p.3)

Afin de réduire le taux d'infection en milieu scolaire et de sensibiliser tous les enseignants et les élèves (dès la 5^{ème} année du Primaire) aux problèmes du SIDA, les stratégies suivantes seront mises en œuvre :

- Les curricula de l'Enseignement Fondamental et ceux de l'Enseignement normal intégreront les aspects liés au VIH /SIDA ;
- Les cahiers des charges techniques et pédagogiques des nouveaux manuels pour les élèves et les guides d'enseignant intégreront les aspects liés au VIH/ SIDA ;
- L'organisation de journées d'information, éducation et communication (IEC) dans toutes les écoles sur le VIH SIDA ;
- Un programme de prévention du SIDA sera intégré dans les écoles à partir de la 5^{ème} année du premier cycle ;
- La formation des enseignants et des pairs éducateurs ;
- Le plan de communication du secteur intégrera la dimension VIH /SIDA ;
- La dotation des écoles en supports pédagogiques véhiculant des messages sur le VIH /SIDA ;
- La mise en place de stratégies intermédiaires s'appuyant sur le plan d'action sectoriel du MEN avant l'application du nouveau curriculum ;
- L'application de modules spécifiques sur le SIDA à intégrer au programme de 5^{ème} et 6^{ème} années.
- L'établissement d'un partenariat Ecole/Parents/Communauté pour renforcer les changements de comportements à l'école.

4.5. Déconcentration et décentralisation de l'éducation

La phase I du PISE a été marquée par : (i) la mise en place du nouveau schéma institutionnel du Ministère de l'Education, (ii) la définition des documents de cadrage sur la décentralisation et (iii) l'installation progressive des outils de planification opérationnelle.

La phase II verra l'accélération du processus de gestion en mode décentralisé et le renforcement de la déconcentration du MEN à travers le recentrage des missions des services centraux et des services déconcentrés.

La stratégie prévue en la matière est la suivante :

4.5.1. Recentrage des services centraux sur leurs missions de conception, de contrôle et de suivi des politiques

Dans le cadre de la déconcentration effective du MEN, les services centraux se focaliseront essentiellement sur des tâches de conception et de suivi des politiques/stratégies relativement à : (i) la mise en place d'un système d'information statistique unique qui s'applique à l'ensemble des sous-secteurs ; (ii) l'élaboration d'un plan de rationalisation du personnel non enseignant ; (iii) la préparation de procédures d'évaluation et d'encouragement du personnel ; (iv) l'évaluation des managers ; (v) le recentrage des missions de la CADDE ; (vi) la déconcentration de l'Inspection de l'enseignement secondaire ; (vii) la mise en place d'un système de reporting stratégique ascendant ; (viii) l'élaboration d'une stratégie de transformation des écoles communautaires en écoles communales.

4.5.2. Renforcement des services déconcentrés dans leurs missions de supervision et d'exécution des politiques

Les services déconcentrés assumeront essentiellement des tâches opérationnelles relativement à : (i) l'application, au niveau opérationnel, de tâches antérieurement dévolues au niveau central, (ii) l'élaboration de plans de travail comportant les coûts des activités ; (iii) la formation des enseignants et du personnel d'encadrement notamment la mise en place d'une polyvalence des CP ; (iv) la mise en oeuvre d'une stratégie instituant les Conseillers pédagogiques résidents dans les sites éloignés du chef lieu du Centre d'animation pédagogique, (v) l'archivage et la mise à disposition d'informations scolaires ; (vi) et l'évaluation de managers.

4.5.3. Appui soutenu aux collectivités territoriales pour assumer correctement leurs compétences transférées, selon le processus suivant :

- i) Renforcement des capacités des structures déconcentrées pour leur rôle d'appui conseil aux collectivités territoriales (CT), notamment pour l'élaboration des Plans de Développement Educatif (PDE) ;
- ii) Transfert progressif des ressources pour la mise en œuvre des compétences aux Collectivités Territoriales à travers la mise en application du cahier des charges sur les compétences transférées ;
- iii) Mise en place de cadres de concertation entre les différents intervenants dans le secteur de l'éducation avec l'appui conseil des Services Déconcentrés (SD) aux Collectivités Territoriales (CT) ;
- iv) Incitation à la contractualisation entre le Comité de Gestion Scolaire (CGS) et la collectivité territoriale de son ressort ;
- v) Adoption des textes nécessaires à l'autonomie des IFP.

4.5.4. Renforcement aux niveaux central et déconcentré des capacités en planification et gestion financière

Le PISE II s'attachera à ce que les services centraux (SC) et les services déconcentrés (SD) disposent de compétences adéquates. Pour ce faire, l'accent sera particulièrement mis sur :

- i) le transfert effectif des ressources affectées à toutes les activités qui relèvent de la compétence des Académies d'Enseignement (AE) et des Centres d'Animation Pédagogique (CAP) à partir de 2007 ;
- ii) La mise en place d'un cadrage technique et financier des services (en lien avec la contractualisation) ;
- iii) la préparation du budget sur la base des interventions planifiées par les services ;
- iv) la mise en cohérence des outils de programmation à moyen terme (CDMT, budget programme, plans d'action) ;
- v) la révision de la présentation du budget de façon à le rendre cohérent avec la décentralisation, la déconcentration et la gestion par sous secteur de l'éducation,
- vi) la mise en place d'un système d'information statistique unique (assorti d'un système intégré de gestion avec un schéma directeur d'informatisation) ;
- vii) élaboration d'une stratégie de prise en charge des écoles communautaires par les ressources publiques.

4.5.5. Renforcement aux niveaux central et déconcentré des capacités en gestion des ressources humaines

Pour ce faire, le PISE II verra :

- i) le recensement du personnel (conception et mise en œuvre d'un système de gestion de fichiers personnels) ;
- ii) la capitalisation des outils existants et le développement des outils nouveaux (guide du management) ;
- iii) la préparation des procédures d'évaluation et d'encouragement ;
- iv) l'élaboration et la mise en œuvre de textes relatifs au recrutement par concours des personnels visés par l'article 60 de la loi d'orientation ;
- v) l'élaboration d'un plan de rationalisation du personnel non enseignant (Secondaire et Supérieur)
- vi) la création de la Direction Nationale des Ressources Humaines.

5. LES CONTRAINTES LIEES AUX CAPACITES DE MISE EN ŒUVRE ET LES STRATÉGIES PROPOSÉES

La mise en œuvre accélérée du PISE II se déroulera dans un contexte de déconcentration/décentralisation (régionalisation) qui accroîtra de façon importante le volume des activités (en termes de responsabilités/devoirs) des différents services déconcentrés du Ministère de l'Éducation. En effet, il est proposé que ceux-ci soient davantage responsables:

- i) de la gestion du personnel,
- ii) des campagnes de communication pour gagner l'appui des communes, des villages, des cercles, des régions, des associations de parents d'élèves et des comités de gestion pour construire et faire fonctionner ces écoles supplémentaires,
- iii) d'assurer la formation continue à tous les maîtres,
- iv) d'assurer que la politique nationale du manuel scolaire est exécutée dans chaque région,
- v) d'assurer le contrôle de qualité en ce qui concerne l'enseignement,
- vi) d'apporter l'appui conseil nécessaire aux collectivités dans l'établissement des cartes scolaires,
- vii) de collecter et analyser les données au niveau régional, enfin
- viii) de planifier et gérer les ressources régionales tout en respectant les objectifs globaux en termes de qualité, d'accès et d'équité.

Exécuter l'ensemble de ces activités, et faire en sorte que tout le dispositif déconcentration /décentralisation fonctionne avec les résultats attendus, est un énorme défi qui, pour être relevé, nécessitera de : a) définir les objectifs, clarifier les rôles et responsabilités, et b) mettre les ressources nécessaires à disposition (personnel, équipement, bâtiment et budgets de fonctionnement). Toutes choses qui posent des contraintes d'ordre institutionnel, financier et humain. Or l'évaluation du PISE I a révélé que *la faiblesse des capacités institutionnelles* du Ministère de l'Éducation Nationale constitue l'obstacle majeur pour répondre aux problèmes découlant de la demande explosive que connaît le secteur de l'éducation et pour assurer une prestation efficace de services éducatifs.

Les stratégies proposées pour pallier cette faiblesse des capacités institutionnelles sont les suivantes :

- **Satisfaire les besoins en matière de renforcement des capacités**

Les besoins importants en ressources financières, le transfert de certaines compétences et ressources aux collectivités territoriales, la réduction de la disparité entre les écoles, (publiques et communautaires) notamment pour ce qui est de la qualification des enseignants et de leur formation continue exigeront, pour bien gérer le système éducatif, des ressources humaines compétentes et en nombre suffisant. Ceci nécessitera :

- La formation des gestionnaires du système à tous les niveaux ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion qui passe nécessairement par l'évaluation des cadres à travers un système d'évaluation et leur formation, l'adaptation des profils aux postes et le respect strict des cadres organiques. Ce renforcement des capacités nécessite également une adaptation des cadres organiques en fonction des besoins latents. L'adaptation des profils aux postes nécessitera une définition et une description des tâches et des profils.

L'évaluation des cadres, leur formation et l'adaptation des profils aux postes nécessiteront le suivi et le contrôle interne annuel auprès de toutes les structures impliquées dans la gestion de l'école. La formation fait référence aux activités d'apprentissage susceptibles d'accroître le rendement actuel et futur de l'employé en augmentant sa capacité d'accomplir les tâches qui lui sont demandées à travers l'amélioration de ses Connaissances, de ses Habiletés et de ses Attitudes (C.H.A).

Ce renforcement des capacités (pour pouvoir exécuter certaines activités liées au curriculum, à la mise en œuvre de la politique du manuel scolaire et à la formation continue des maîtres) passe aussi par *le recours à une assistance technique* et à un transfert des compétences au MEN.

- **Rendre disponibles les ressources (humaines, financières et logistiques) aux niveaux central, régional et local**

L'atteinte des objectifs visés par le PISE II et le Fast Track exigeront des ressources humaines (enseignants), matérielles et financières importantes. En vue d'obtenir les résultats attendus de chaque niveau (Central, régional et local à travers les Plans de Développement Educatif) et de réduire les grandes disparités constatées entre régions et entre zones rurales et urbaines, les stratégies suivantes sont envisagées :

- Le respect des cadres organiques des services centraux et l'affectation du surplus de personnels dans les services déconcentrés. Le respect des cadres organiques nécessitera un redéploiement du personnel fortement concentré dans les structures centrales vers les structures déconcentrées. L'objectif final de l'opération étant de s'assurer qu'il y a des capacités aux niveaux central, régional et local pour analyser les questions de politiques éducationnelles, suivre et évaluer annuellement le programme d'éducation ;
- **Renforcer les réformes institutionnelles** en cours à travers l'exécution par les services centraux et déconcentrés de leurs missions dans le strict respect des textes. Ceci passe par
 - l'élaboration et l'adoption des textes régissant le fonctionnement de certaines structures déconcentrées comme les Académies d'Enseignement et les Centres d'Animation Pédagogique (textes relatifs aux modalités d'organisation et de fonctionnement de ces structures)
 - La mise à la disposition des services déconcentrés des ressources financières nécessaires à l'accomplissement de leurs missions ;
 - La dotation des services déconcentrés en équipements ;
 - Le transfert aux collectivités des ressources nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'éducation ;
 - Le suivi /évaluation des ressources matérielles et financières mises à la disposition des structures déconcentrées et décentralisées

6. LE SUIVI ET L’EVALUATION DU PISE II ET DE L’INITIATIVE DE MISE EN OEUVRE ACCELEREE

6.1. Suivi du programme (pilotage)

La responsabilité de l’exécution du PISE II et de son accélération en vue de la SPU incombe au Ministère de l’Education Nationale à travers le Conseil de Cabinet, organe qui trace les directives générales et donne les orientations du Programme. Il est présidé par le Secrétaire général du Ministère de l’Education Nationale, avec pour membres les directeurs des services techniques Centraux et de la Cellule de planification et de statistiques du ministère (CPS). Il aura la principale responsabilité de veiller à ce que les activités du programme soient conformes aux objectifs de la politique du Gouvernement pour le secteur de l’éducation

Les organes de concertation et de pilotage prévus dans le manuel de procédures du PISE seront réactivés et dynamisés.

- L’unité de suivi et d’évaluation au sein de la Cellule de planification et de statistiques du ministère, mise en place dans le cadre du PISE I, sera responsable de l’ensemble de la gestion et de la coordination de cette phase II avec les directions techniques et les services déconcentrés du Ministère de l’éducation nationale que sont les Académies d’Enseignement (AE) au niveau régional et les Centres d’animation pédagogique (CAP) au niveau local.
- La Cellule de planification et de statistiques du ministère de l’Éducation nationale sera chargée : (i) d’assister les responsables de composantes dans la planification et la gestion des activités; (ii) d’établir les rapports d’avancement et les soumettre aux PTF et au Conseil de cabinet, s’assurant que les rapports d’audits sont établis et que les recommandations sont exécutées ; (iii) de coordonner les actions des PTF et des partenaires privés et publics; (iv) de gérer les banques de données statistiques et mettre en place le Système intégré d’information pour la gestion de l’éducation .
- Des structures seront désignées en fonctions de leurs missions pour être responsables de la mise en œuvre de composantes spécifiques du programme
- Le PISE II aura recours aux dispositifs institutionnels et aux modalités d’exécution mis en place lors de la première phase et qui sont présentés de façon détaillée dans le manuel d’exécution. Ce manuel sera actualisé pour prendre en compte les nouvelles caractéristiques du programme, et notamment l’utilisation de l’ANICT pour les travaux de construction et de réhabilitation, et du FAFPA comme agent d’exécution de la composante consacrée à la mise en œuvre des programmes d’apprentissage.
- Les modalités de la gestion financière antérieurement adoptées pour la première phase du programme resteront en vigueur : la Direction administrative et financière (DAF) s’occupera de la gestion financière.

6.2. Suivi et évaluation des résultats

La Cellule de planification et de statistiques sera chargée de la collecte des données sur les indicateurs du PISE II et de la SPU. Un cadre commun de suivi et d’évaluation a été élaboré pour le PISE II dans le contexte de l’approche sectorielle (SWAP) et des indicateurs de performance clés ont été identifiés pour ce programme. Certains de ces indicateurs relatifs au 1er cycle du Fondamental seront complétés par quelques indicateurs du « cadre indicatif » pour faire le suivi & évaluation des activités de l’Initiative accélérée..

Afin de mieux évaluer les progrès accomplis dans la réduction des inégalités, tous ces indicateurs feront l'objet d'un rapport qui tiendra compte des paramètres de parité homme/femme et de répartition régionale.

Le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs seront assurés à travers le recensement scolaire annuel et l'annuaire statistique, les rapports trimestriels de gestion financière, l'évaluation des apprentissages, le rapport annuel sur l'exécution technique et financière du PISE II, et les audits et enquêtes techniques.

Le recensement scolaire annuel dans l'enseignement de base fournit une mine d'informations qui peuvent être utilisées pour suivre les effectifs et évaluer les résultats aux niveaux national et régional. Les données de référence et les principaux indicateurs de résultats, y compris les taux de scolarisation, d'admission et de rétention dans les établissements scolaires ont déjà été recueillies par le Ministère de l'éducation nationale à travers la Cellule de Planification et de Statistiques et présentées sous forme désagrégée par sexe et par région afin de mettre en évidence les disparités. Durant le PISE II, le contenu de l'annuaire statistique sera élargi aux enseignements secondaire et supérieur. La Coopération française fournit une assistance technique permanente pour l'élaboration de l'annuaire statistique. Au cours de cette phase II du PISE, les différentes bases de données seront consolidées en un Système intégré d'information pour la gestion de l'éducation, tandis que l'équipement et le système de communication seront modernisés afin d'améliorer la transmission et l'archivage des données.

La méthodologie adoptée pour l'élaboration et le suivi des indicateurs de résultats a été améliorée avec l'assistance technique fournie dans le cadre de la préparation de la Revue du système éducatif national et le modèle de projection proposé pour actualiser le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT). Ces indicateurs sont collectés conformément aux normes internationales développées par le *Pôle de Dakar* dans le but de faciliter des comparaisons entre différents pays. Le Centre national pour l'éducation (CNE) mènera tous les deux ans une évaluation nationale des apprentissages au niveau de la troisième et de la cinquième années du primaire (en 2007 et à la fin du PISE II, utilisant pour les besoins de la cause un échantillon représentatif d'écoles et d'élèves, ainsi que des outils améliorés d'évaluation des apprentissages (méthodes et conception). L'assistance technique sera fournie spécifiquement pour le développement et la mise en œuvre des méthodes d'évaluation des apprentissages. Des indicateurs de résultats des enseignements, mesurables à court et à long terme, seront développés, notamment en ce qui concerne les mathématiques et la lecture, tant pour le français que pour les langues nationales.

Deux missions conjointes seront organisées **chaque année** pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme et la marche vers l'EPT :

- En mai /juin, les aspects suivants seront évalués : (i) la mise en œuvre du plan d'action et des recommandations de la mission de novembre; (ii) l'exécution du budget de l'éducation et le Rapport de gestion financière du programme; (iii) les indicateurs de suivi et de résultats du PISE II et l'annuaire statistique; (iv) la revue des dépenses publiques du secteur de l'éducation ; et v) les grandes lignes du budget proposé pour le prochain exercice.
- En novembre, les aspects suivants seront examinés : (i) le rapport d'exécution technique et financière du programme; (ii) les indicateurs de suivi et des résultats ; (iii) les audits financiers et physiques ; (iv) le cadre des dépenses à moyen terme actualisé, le budget de l'éducation et le plan d'action du programme pour le prochain exercice.

Les indicateurs suivants sont proposés pour assurer le suivi évaluation et mesurer les progrès vers l'EPT :

Les Indicateurs de résultats pour la SPU	2006	2008	2015
Indicateurs d'accès			
Taux d'accès au premier cycle fondamental (dont celui des filles)	(67,6%)	(82,2%) 88,9%	(90%) 100%
Taux d'achèvement dans le primaire (sixième année) dont celui des filles	(43,2%)	(56,4%) 62,8%	(82,5) 100%
Taux Brut Scolarisation dont celui des filles	(72,2%)	(80%) 88%	105%
Ecart de TBS entre la Région la plus favorisée et Région la moins favorisée			
Indicateurs de Qualité			
Ratio élèves/maître au 1er cycle (public) du Fondamental	(63/1)	58,6/1	50
Ratio manuel/élève au 1 ^{er} cycle du Fondamental	(1,4)	(2/1)	2/1
Pourcentage de redoublants au 1 ^{er} cycle du Fondamental	(18,6%)	(13,7) 13,7%	5% 5%
Pourcentage d'élèves ayant acquis les compétences exigibles en lecture et en maths après 3ans de scolarité		(Au moins 60%)	(80%)
Pourcentage d'écoles appliquant la stratégie de prévention contre le VIH/SIDA			
Indicateurs de Gestion			
Pourcentage du budget de l'éducation dans le budget d'Etat			
Pourcentage du budget de l'éducation alloué au 1er cycle du Fondamental			
Part du budget, hors salaire, gérée au niveau déconcentré			
Pourcentage des enseignants des Ecom convertis en contractuels des communes.			

Nota Bene : Les chiffres entre parenthèses renvoient aux objectifs du PISE II ; ceux en gras sont les cibles à atteindre dans le cadre de la mise en œuvre accélérée de la FTI ; ils sont issus de la simulation SPU qui prend pour acquis l'atteinte de la Scolarisation Universelle en 2015

6.3 Mécanisme partenarial de suivi

La seconde phase du programme d'investissement dans le secteur de l'éducation (PISE II) et la Fast Track s'appuieront sur les mêmes partenariats qui ont été expérimentés avec succès au Mali de 2001 à 2005 au cours de la première phase (PISE I). Quatorze bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux (Partenaires Techniques et Financiers -PTF-) ont en effet travaillé en partenariat avec le Gouvernement malien afin de soutenir le Programme décennal pour le développement de l'éducation (PRODEC) lancé en 2001.

Ces PTF tiennent des réunions mensuelles organisées par la Cellule de la planification et de statistiques (CPS) du Ministère de l'Education Nationale pour assurer le suivi des progrès accomplis dans l'exécution du PISE I. La coordination du groupe incombe de façon rotative à chaque PTF pour une période de six mois. Cinq commissions ont été créées la Commission de l'enseignement de base, la Commission de l'enseignement secondaire, la Commission de la formation technique et

professionnelle, la Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche, et la Commission de la planification et de la gestion du secteur de l'éducation comprenant chacune des représentants des PTF et des structures du Ministère de l'éducation. Les responsabilités du suivi des travaux d'analyse spécifiques sont réparties entre les PTF

Des missions conjointes de supervision du PISE I sont organisées deux fois par an, et les PTF utilisent les mêmes documents et les mêmes indicateurs de performance. Enfin, les mêmes Rapports de gestion financière produits par la Direction Administrative et Financière (DAF) du MEN seront utilisés par tous les bailleurs de fonds pendant le PISE II.

7. CONCLUSION

Les orientations politiques du PRODEC traduites en choix stratégiques dans les PISE I et II montrent à suffisance la volonté du Mali de scolariser l'ensemble de ses enfants et de donner à chacun d'eux une éducation de base de qualité.

Ce souci transparaît très clairement dans la priorité accordée à l'Education de base, à la fois dans les déclarations politiques et les affectations budgétaires. C'est une rupture que la nouvelle politique éducative introduit avec des stratégies novatrices et audacieuses à mettre en œuvre pour parvenir à donner à tous les Maliens ce qui est inscrit dans la Loi Fondamentale du pays comme un droit : l'éducation..

La signature de la lettre de politique éducative du PISE II (Phase II du PRODEC) qui donne les orientations, indique les choix stratégiques et précise les mesures conséquentes à prendre est un engagement du Gouvernement à parvenir aux objectifs fixés en accord avec ses partenaires techniques et financiers. Elle constitue la preuve de sa détermination à atteindre les objectifs fixés par l'EPT.

L'accompagnement de la communauté des bailleurs a été nécessaire et vitale pour parvenir aux résultats positifs engrangés pendant le PISE I. Il le sera encore et davantage pour la mise en œuvre du PISE II et de la Fast Track car les évaluations faites sur l'état du système démontrent que malgré les résultats encourageants, le chemin à parcourir pour accéder à la scolarisation universelle reste encore long.

DOCUMENTS DE REFERENCE, SOURCES

- ✚ Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) : processus d'élaboration. Mai 1998
- ✚ Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) : les grandes orientations de la Politique Educative. Mai 1998
- ✚ Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) Gouvernement du Mali Mai 2002
- ✚ Document d'Evaluation de Projet. (PAD) Phase I du Programme d'Investissement dans le secteur de l'Education version Française rapport N° 20295 MLI. Banque Mondiale 19 décembre 2000.
- ✚ Bilan de la Phase I du PISE. Ministère de l'Education Nationale (CPS) Août 2005
- ✚ Aide mémoire de la 5^{ème} Mission Conjointe de suivi du PISE Ministère de l'Education Nationale (CPS) Décembre 2004.
- ✚ Rapport sur l'Etat du Système d'Educatif National (RESEN) du Mali. Banque Mondiale Septembre 2005.
- ✚ Les grandes Orientations de la Phase II du PISE Ministère de l'Education Nationale Mars 2005.
- ✚ Note sur les arbitrages pour la politique éducative du Mali à moyen terme Min. Ed. Nationale, Sept. 2005
- ✚ Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Education : Descriptif de la Seconde Phase (2006 – 2008) et cadre logique. Ministère de l'Education Nationale.
- ✚ La lettre de politique Educative du Mali. Ministère de l'Education Nationale Mai 2006
- ✚ Aide Mémoire de la Mission d'Evaluation de la 2^{ème} Phase du Programme d'Investissement dans le Secteur de l'Education (PISE) Ségou et Bamako du 06 au 19 mars 2006 Ministère de l'Education Nationale Mars 2006.
- ✚ Cadre de dépenses à Moyens Terme du Secteur de l'Education 2006-2008. Ministère Education Nationale. Avril 2006
- ✚ Rapport de l'atelier sur les stratégies d'accélération de l'EPT tenu à l'hôtel Tin-bouctou du 22 au 24 mai 2006. Ministère de l'Education Nationale. Mai 2006

ANNEXE A

SCENARIOS NON RETENUS **GENERANT LE SCENARIO FINAL RETENU**

Scénario haut

Ce scénario est celui retenu par le Ministère de l'Education Nationale et ses partenaires lors de la mission d'évaluation du PISE II du 6 au 19 mars 2006 à Ségou.

* Au **niveau préscolaire**, le programme envisage de cibler la population d'âge compris entre 5 et 6 ans et de porter la couverture quantitative du système de 4,3 % en 2004 à 15 % en 2015. La stratégie suivie consiste à faire prendre en charge à l'horizon 2015 le préscolaire par le privé, le public et le communautaire dans les rapports suivants : 35% pour le privé et pareillement pour le public et 30% pour le communautaire. Le souci de soulager des communautés déjà très sollicitées financièrement a prévalu dans la décision d'accroître la contribution de l'Etat pour le développement de ce sous-secteur. Le niveau de dépenses courantes pour le seul premier cycle fondamental est estimé à 3,4 milliards de Fcfa en 2015.

* Dans le **premier cycle du Fondamental**, ce scénario prévoit un taux d'achèvement de 82,5% de ce cycle d'études (contre 43 % en 2004), avec des améliorations du fonctionnement des services sur trois plans complémentaires : i) une réduction du rapport élèves maîtres moyen, qui était en 2004 de 63,5, pour aller progressivement d'ici l'année 2015 vers le ratio de 50; ii) une utilisation principale d'enseignants contractuels (ils représenteront 95% des recrutements d'enseignants sur la période) et une utilisation complémentaire (à hauteur de 5% des recrutements nécessaires) d'enseignants communautaires; iii) un appui beaucoup plus substantiel au financement de ces enseignants communautaires, le montant unitaire du financement public passant de 1,0 fois le PIB par habitant (25 000 Fcfa sur 9 mois en 2004) à 5 fois le PIB par habitant; et iv) la réduction, de 19 à 5 % de la fréquence des redoublements; cette mesure devrait permettre à la fois de réduire les coûts unitaires effectifs de scolarisation et de faciliter la rétention des élèves jusqu'à la fin du cycle.

Il est important de souligner que le nombre des élèves scolarisés dans ce cycle passerait de 1,4 millions en 2004 à 2,6 millions en 2015, soit presque un doublement des effectifs. Sur la même période et dans ce scénario, pour réaliser l'objectif quantitatif de couverture avec un ratio élèves/maître de 50, il est prévu que le recrutement d'enseignants dans le secteur public (y compris l'actuel secteur communautaire) devra concerner annuellement environ **2350 enseignants** compte tenu des besoins de renouvellement et d'expansion du corps enseignant. Le niveau de **dépenses courantes** pour le seul premier cycle fondamental est estimé à **111,979** milliards de Fcfa en **2015**.

* Dans le **second cycle fondamental**, la perspective de ce scénario est d'abord celle d'un très fort taux de transition entre les deux cycles de l'enseignement fondamental (85% en 2015). Le nombre des élèves scolarisés dans ce cycle passe de 238 000 à 674 985. Dans ce scénario, les effectifs du second cycle sont multipliés par environ un facteur 3 en 11 ans. Le nombre d'élèves par division pédagogique passerait du chiffre très élevé de 73 à 50, un chiffre plus compatible avec une perspective de qualité des services éducatifs offerts. Le nombre des enseignants passerait alors de 5 167 en 2004 à 17 550 en 2015. Dans ce scénario, on envisage que les enseignants recrutés soient des contractuels; on aboutit alors à un niveau de dépenses courantes pour ce cycle d'enseignement qui est élevé, puisque sur la période, il passe de 14 milliards de Fcfa en 2004 à 51 milliards de Fcfa de 2004 en 2015, une multiplication par environ un facteur 4 en 11 années.

* Dans ce scénario initial, le taux de transition entre le second cycle fondamental et le **cycle secondaire général** passe de 40 % en 2004 à 29% en 2015. Selon ce scénario, les effectifs scolarisés dans ce cycle augmentent de façon très notable, passant de 69 000 élèves en 2004 à 143 456 en 2015 (multiplication par un facteur de plus de 2 points sur la période) compte tenu de la forte augmentation des élèves qui achèvent le second cycle fondamental en conséquence des mesures prises en amont dans le système.

Dans ce scénario, on compte qu'il y aurait près de 24 717 jeunes qui achèveraient le cycle secondaire en 2015, représentant environ 11% de la classe d'âge; la taille moyenne des divisions estimée à environ 40 en 2004 passerait à 50, l'augmentation des effectifs impliquerait que le nombre des enseignants, dans le public passe de 1 900 en 2004 à 2 409 en 2015. Enfin, ce scénario envisage que le chiffre jugé excessif de 69 % pour la part des dépenses courantes hors rémunération des enseignants soit ramenée au niveau de 40 % (la moyenne régionale sur cet indicateur); compte tenu de ce gain d'efficacité et des perspectives de développement du secteur, la facture en termes de dépenses courantes baisserait de 14 milliards de Fcfa en 2004 à 13 861 milliards de Fcfa en 2015.

* Concernant **l'enseignement technique et la formation professionnelle**, le scénario fait la distinction entre i) l'enseignement technique structuré qui cible une insertion des formés dans le secteur moderne de l'économie et ii) la formation professionnelle qui cible la production de compétences pour améliorer la productivité du travail dans le secteur traditionnel. Pour le premier, le scénario envisage une augmentation des effectifs scolarisés de 39 500 en 2004 à 150 000 en 2008, soit à peu près le même nombre qu'au secondaire général pour tenir compte de la priorité accordée à ce type d'enseignement.

En revanche, le scénario anticipe que 20 % des jeunes qui ne pourraient poursuivre leurs études à l'issue de chacun des deux cycles de l'enseignement fondamental auraient accès à des formations professionnelles visant à leur insertion efficace sur le marché du travail informel avec une productivité du travail accrue. Il est probable que ces activités seront multiformes et généralement décentralisées. Le scénario identifie le nombre des jeunes concernés et un montant de référence moyen par individu pour financer ces activités; il définit donc une enveloppe globale sans indiquer les modalités de son utilisation (elles seront déterminées à une étape ultérieure).

Dans ce scénario, le montant des dépenses courantes pour l'enseignement technique ressort à 12,04 milliards de Fcfa en 2015 (contre 8 milliards en 2004); celles pour la formation professionnelle d'insertion ressortent à 1,2 milliards de Fcfa en 2015, ces formations étant inexistantes en 2004. L'essentiel des dépenses pour le sous secteur concernent les jeunes qui ont achevé le second cycle fondamental dans la mesure où, la quasi-totalité des sortants du premier cycle fondamental a accès au second cycle, mais où environ la moitié des sortants du second cycle fondamental ne peut poursuivre un enseignement formel, général ou technique.

* Dans **l'enseignement supérieur**, ce scénario envisage que le nombre des étudiants pourrait passer de 30 000 en 2004 à 57 500 en 2015 dans l'enseignement public, permettant à l'indicateur du nombre d'étudiants par 100 000 habitants de progresser de 250 en 2004 à 350 en 2015, avec une progression plus forte des formations professionnalisées. Le scénario anticipe un maintien du niveau actuel du montant unitaire des aides aux étudiants en valeur monétaire constante de 2004. Il anticipe aussi une multiplication par un facteur de 1,5 des dépenses de recherche en valeur monétaire et une augmentation modérée des dépenses pour les études de nationaux à l'étranger. Le niveau de la dépense courante pour ce niveau d'études s'établirait alors à 20,1 milliards de Fcfa en 2015 contre une valeur de 13,5 milliards de Fcfa constatée en 2004.

* Enfin, pour ce qui concerne **l'éducation non formelle**, ce scénario envisage : i) que tous les jeunes de moins de 15 ans qui soit n'ont pas été à l'école, soit l'ont abandonné avant d'avoir atteint la

dernière classe du premier cycle fondamental bénéficieront d'une formation type CED (cette mesure est conjoncturelle et devrait s'éteindre progressivement d'ici 2015 où l'objectif d'achèvement universel est visé) et ii) que la moitié des personnes d'âge compris entre 16 et 45 ans bénéficieraient d'activités d'alphabétisation fonctionnelle. L'estimation financière varie au cours de la période pour atteindre un pic à 6,6 milliards de Fcfa en 2010 pour s'établir à 5 milliards de Fcfa en 2015.

Au total, on observe que le montant agrégé des dépenses courantes associées au développement de chacun des niveaux et types d'enseignement s'établit, dans ce scénario initial, à **269 milliards** de Fcfa en 2015, contre un chiffre observé de **82 milliards** de Fcfa en 2004, soit une multiplication par un facteur 3. Ce *scénario confronté avec les ressources susceptibles d'être mobilisées est réaliste*. En effet, les hypothèses de mobilisation de ressources publiques pour le secteur sont évaluées à un chiffre qui se situe dans une fourchette comprise entre 210 et 260 milliards de Fcfa en 2015. Le montant de 260 milliards inclut les ressources identifiées du Fast-Track. Le point faible de ce scénario est qu'il ne parvient pas à établir de façon tranchée, au niveau de l'allocation des ressources, la place de l'ETFP comme deuxième priorité du programme.

Scénario moyen

Un deuxième scénario a permis de corriger cette situation et de mieux prendre en charge l'ETFP. Dans ce scénario en effet, l'ETFP ressort en 2015 à 14,7% contre 13,8% pour l'enseignement supérieur. Le deuxième scénario dont le réalisme a été analysé pendant la mission d'évaluation à Ségou à la lumière des ressources réellement disponibles et prenant en compte toutes les dépenses d'investissements, y compris celles qui ne sont pas directement liées à l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Un *gap* total de financement de **43 milliards** ressort sur la période du CDMT (2006-2008). Ce *gap* ayant été jugé trop important, les PTF ont alors demandé au MEN de procéder à un arbitrage pour le réduire. Le scénario a été revu en conséquence et le *gap* à la fin de la mission d'évaluation a été réduit à **34,9 milliards** sur la durée du PISE 2.

ANNEXE B

SIMULATIONS POUR LA SPU EN 2015 AU MALI

Ressources nationales anticipées

	Cible	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
	2015	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Population totale (en milliers)		11 847	12 206	12 576	12 957	13 349	13 754	14 171	14 600	15 042	15 498	15 968	16 452
Accroissement annuel de la population globale	3,03%												
PIB (millions)		2 671 200	2 831 472	3 001 360	3 181 442	3 372 328	3 574 668	3 789 148	4 016 497	4 257 487	4 512 936	4 783 712	5 070 735
Taux de croissance annuel du PIB (%)	6,0%												
PIB / Tête Fcfa		225 475	231 974	238 661	245 541	252 619	259 902	267 394	275 102	283 032	291 191	299 585	308 221
Taux de change \$USA / Fcfa		500											
PIB / Tête (\$ US)		451	464	477	491	505	520	535	550	566	582	599	616
Recettes fiscales hors dons (Millions de Fcfa)		384 400	411 607	440 695	471 791	505 033	540 565	578 543	619 133	662 510	708 864	758 395	811 318
Dons (millions)		93 800											
Ressources totales		478 200											
Pression fiscale	16,0%	14,4%	14,5%	14,7%	14,8%	15,0%	15,1%	15,3%	15,4%	15,6%	15,7%	15,9%	16,0%
Ressources totales pour l'éducation (millions)		82 623	90 531	99 135	108 491	118 664	129 718	141 727	154 770	168 929	184 297	200 970	219 056
Dépenses courantes d'éducation / recettes	27,0%	21,5%	22,0%	22,5%	23,0%	23,5%	24,0%	24,5%	25,0%	25,5%	26,0%	26,5%	27,0%
Année cible	2015												
Education en % du PIB		3,1%	3,2%	3,3%	3,4%	3,5%	3,6%	3,7%	3,9%	4,0%	4,1%	4,2%	4,3%

Besoins de financement public : Dépenses courantes

	2015	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Précolaire													
Population 5-6 ans		825 040	850 039	875 795	902 331	929 672	957 841	986 864	1 016 766	1 047 574	1 079 315	1 112 018	1 145 713
Accroissement annuel	3,03%												
Effectif total (Objectif 15% de la population 5-6 ans en 2015)	171857	35 000	47 442	59 883	72 325	84 766	97 208	109 649	122 091	134 532	146 974	159 415	171 857
Taux de scolarisation		4,2%	5,6%	6,8%	8,0%	9,1%	10,1%	11,1%	12,0%	12,8%	13,6%	14,3%	15,0%
Privé	35%	46%	45%	44%	43%	42%	41%	40%	39%	38%	37%	36%	35%

Nombre d'élèves		16 147	21 407	26 414	31 170	35 674	39 926	43 927	47 675	51 172	54 416	57 409	60 150
Accroissement annuel													
Public	35%	37%	36,6%	36,4%	36,3%	36,1%	35,9%	35,8%	35,6%	35,5%	35,3%	35,2%	35,0%
Nombre d'élèves	60 150	12 853	17 348	21 803	26 220	30 598	34 936	39 236	43 497	47 718	51 901	56 045	60 150
Coût par élève en PIB/Tête	0,13	0,17	0,17	0,17	0,16	0,16	0,15	0,15	0,15	0,14	0,14	0,13	0,13
Dépenses totales		504	684	863	1 042	1 221	1 398	1 573	1 746	1 917	2 085	2 250	2 410
Communautaire													
Elèves / Total (%)	30%	17%	18,3%	19,5%	20,6%	21,8%	23,0%	24,2%	25,3%	26,5%	27,7%	28,8%	30,0%
Nombre d'élèves	51 557	6 000	8 687	11 666	14 935	18 494	22 345	26 487	30 919	35 642	40 656	45 961	51 557
Coût par élève en PIB/Tête	0,06	0,06											
Dépenses totales		81	121	167	220	280	348	425	510	605	710	826	953
Total dépenses courantes du préscolaire (en millions)		585	804	1 030	1 262	1 501	1 746	1 998	2 257	2 523	2 796	3 076	3 364

Enseignement fondamental

Cycle 1													
Population			2 084										
Population scolarisable		2 023 027	325	2 147 480	2 212 548	2 279 589	2 348 660	2 419 825	2 493 145	2 568 688	2 646 519	2 726 708	2 809 328
7 ans		381 842	393 412	405 332	417 614	430 267	443 305	456 737	470 576	484 834	499 525	514 660	530 255
12 ans		295 452	304 404	313 628	323 131	332 921	343 009	353 402	364 110	375 143	386 510	398 221	410 287
Accroissement annuel	3,03%												
Non-redoublants													
Fond 1		254 236											
Fond 6		122 779											
Taux d'accès													
Fond 1	100,0%	66,6%	72,2%	77,7%	83,3%	88,9%	94,4%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Année cible	2010												
Fond 6	100,0%	41,6%	46,9%	52,2%	57,5%	62,8%	68,1%	73,4%	78,7%	84,1%	89,4%	94,7%	100,0%
Année cible	2015												
Proportion de redoublants	5,0%	18,6%	17,4%	16,1%	14,9%	13,7%	12,4%	11,2%	9,9%	8,7%	7,5%	6,2%	5,0%
Nombre total d'élèves scolarisés		1 396 791	1 501 020	1 663 026	1 829 983	2 002 092	2 179 557	2 362 588	2 474 301	2 589 495	2 708 291	2 830 812	2 957 187
Taux Brut de Scolarisation (TBS)		69%											
TBS (Vérification)		66%	72%	77%	83%	88%	93%	98%	99%	101%	102%	104%	105%
Privé (yc medersa)		0,1849103											0,161987235
Nombre total d'élèves scolarisés		237 555	252 542	276 765	301 211	325 887	350 796	375 944	389 205	402 600	416 127	429 787	443 578
% par rapport au total	15,0%	17,0%	16,8%	16,6%	16,5%	16,3%	16,1%	15,9%	15,7%	15,5%	15,4%	15,2%	15,0%
Subvention par élève en % du coût unitaire dans le public	15,0%	0%	0,0%	0,0%	15,0%	15,0%	15,0%	15,0%	15,0%	15,0%	15,0%	15,0%	15,0%

Subvention totale (millions)		0	0	0	1 328	1 509	1 712	1 939	2 126	2 332	2 558	2 804	3 071
Privé catholique (pris en charge par Etat)													
Nombre total d'élèves scolarisés		20 726	21 762	22 850	23 993	25 193	26 452	27 775	29 164	30 622	32 153	33 760	35 448
Accroissement annuel	5,0%												
Subvention par élève en % du coût unitaire dans le public	100,0%	103%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Subvention totale (millions)		532	556	669	705	777	860	955	1 062	1 183	1 318	1 468	1 636
Public (yc communautaire)													
Nombre total d'élèves scolarisés		1 138 510	1 226 715	1 363 410	1 504 779	1 651 013	1 802 309	1 958 870	2 055 933	2 156 274	2 260 011	2 367 264	2 478 160
Nombre total d'enseignants		17 932	19 702	22 337	25 159	28 182	31 422	34 898	37 445	40 170	43 087	46 212	49 563
Ratio Elèves-maîtres (REM)	50,0	63,5	62,3	61,0	59,8	58,6	57,4	56,1	54,9	53,7	52,5	51,2	50,0
Taux d'attrition	4,0%												
Nombre d'enseignants après attrition			17 215	18 914	21 444	24 152	27 054	30 165	33 502	35 947	38 563	41 363	44 363
Nouveaux enseignants			2 487	3 423	3 715	4 029	4 368	4 733	3 943	4 223	4 524	4 849	5 200
Nombre d'enseignants utilisé			19 702	22 337	25 159	28 182	31 422	34 898	37 445	40 170	43 087	46 212	49 563
REM (Réel)			62,3	61,0	59,8	58,6	57,4	56,1	54,9	53,7	52,5	51,2	50,0
Nombre d'enseignants par catégorie													
Catégorie 1: Fonctionnaires cadres		5 256	5 046	4 844	4 650	4 464	4 286	4 114	3 950	3 792	3 640	3 494	3 355
Catégorie 2: Contractuels		6 936	8 077	9 784	11 682	13 790	16 130	18 727	20 770	23 026	25 516	28 263	31 292
Catégorie 3: Maîtres communautaires		5 740	6 579	7 709	8 827	9 928	11 007	12 057	12 726	13 352	13 931	14 455	14 917
% de recrutement par catégorie		17 932	19 702	22 337	25 159	28 182	31 422	34 898	37 445	40 170	43 087	46 212	49 563
Catégorie 1: Fonctionnaires cadres	0,0%		0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Catégorie 2: Contractuels	80,0%	55%	57,0%	59,3%	61,6%	63,9%	66,2%	68,5%	70,8%	73,1%	75,4%	77,7%	80,0%
Catégorie 3: Maîtres communautaires	20,0%	45%	43,0%	40,7%	38,4%	36,1%	33,8%	31,5%	29,2%	26,9%	24,6%	22,3%	20,0%
Salaire moyen en unité de PIB / Tête													
Catégorie 1: Fonctionnaires cadres	7,50	7,50	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Catégorie 2: Contractuels	4,80	4,78	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8
Catégorie 3: Maîtres communautaires 3,5% du PIB en 2012	3,50	1,00	1,00	1,00	1,00	1,31	1,63	1,94	2,25	2,56	2,88	3,19	3,50
Salaire moyen enseignant													
En unité de PIB / Tête	3,5	4,37	4,22	4,07	3,97	4,00	4,06	4,13	4,22	4,31	4,41	4,50	4,59
En milliers de Fcfa		985	980	972	974	1 010	1 054	1 104	1 160	1 220	1 283	1 348	1 415

Masse salariale enseignante totale (millions)		17 658	19 298	21 719	24 499	28 471	33 125	38 533	43 452	49 014	55 276	62 297	70 142
Dépenses autre que salaire enseignant													
Personnel d'appui (non enseignant)													
Effectif		3 622	3 830	4 179	4 529	4 882	5 237	5 594	5 773	5 955	6 140	6 329	6 521
Ratio Elèves-Non enseignants	380,0	314,3	320,3	326,3	332,2	338,2	344,2	350,2	356,1	362,1	368,1	374,0	380,0
Salaire moyen en unité de PIB / Tête	6,81	6,81	6,81	6,81	6,81	6,81	6,81	6,81	6,81	6,81	6,81	6,81	6,81
Masse salariale non enseignante totale (millions)		5 565	6 054	6 796	7 578	8 403	9 274	10 194	10 823	11 486	12 184	12 921	13 697
Dépenses pédagogiques et de support		5 183	5 999	8 121	8 449	9 909	11 546	13 378	14 950	16 676	18 569	20 643	22 915
Coût par élève en % du PIB / Tête	3,0%	2,0%	2,1%	2,2%	2,3%	2,4%	2,5%	2,6%	2,6%	2,7%	2,8%	2,9%	3,0%
Stimulation de la demande													
Nombre d'élèves concernés		0	0	340 853	376 195	412 753	450 577	489 717	513 983	539 068	565 003	591 816	619 540
En % du nombre total d'élèves	25,0%	0,0%	0,0%	25,0%	25,0%	25,0%	25,0%	25,0%	25,0%	25,0%	25,0%	25,0%	25,0%
Année début 2006													
Subvention unitaire en % du PIB / Tête	4,0%	#DIV/0!	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%
Subvention totale (millions)		0	0	3 254	3 695	4 171	4 684	5 238	5 656	6 103	6 581	7 092	7 638
En % des dépenses totales		37,8%	38,4%	45,6%	44,6%	44,1%	43,5%	42,8%	42,0%	41,1%	40,3%	39,5%	38,7%
En millions de Fcfa		10 748	12 053	18 171	19 722	22 483	25 505	28 810	31 429	34 265	37 334	40 656	44 250
Dépenses totales dans le public (millions Fcfa)		28 406	31 352	39 890	44 221	50 954	58 629	67 342	74 881	83 279	92 610	102 953	114 392
Dépenses par élève du public (en unité de PIB/Tête)		0,11	0,11	0,12	0,12	0,12	0,13	0,13	0,13	0,14	0,14	0,15	0,15
Dépenses totales dans le cycle 1 (millions Fcfa)		28 938	31 908	40 559	46 254	53 240	61 202	70 236	78 069	86 794	96 485	107 225	119 099
Cycle 2													
Population													
Population scolarisable		800 627	824 886	849 880	875 631	902 163	929 499	957 662	986 680	1 016 576	1 047 378	1 079 114	1 111 811
13 ans		280 677	289 182	297 944	306 971	316 273	325 856	335 729	345 902	356 383	367 181	378 307	389 769
15 ans		253 308	260 983	268 891	277 038	285 433	294 081	302 992	312 173	321 631	331 377	341 418	351 763
Accroissement annuel	3,03%												
Non-redoublants													
Fond 7		93 838											

Fond 9		53 197												
Taux de transition effectif (Fond cycle 1 - cycle 2)	50,4%	80,5%	77,7%	75,0%	72,2%	69,5%	66,8%	64,0%	61,3%	58,6%	55,8%	53,1%	50,4%	
Taux brut d'admission d'accès														
Fond 7		33,4%	36,4%	39,1%	41,5%	43,7%	45,5%	47,0%	48,3%	49,2%	49,9%	50,3%	50,4%	
Taux de survie	80,0%	62,8%	64,4%	65,9%	67,5%	69,1%	70,6%	72,2%	73,8%	75,3%	76,9%	78,4%	80,0%	
Taux d'accès Fond 9	40,3%	21,0%	22,8%	24,5%	26,3%	28,0%	29,8%	31,5%	33,3%	35,0%	36,8%	38,5%	40,3%	
Année cible	2015		23,4%	25,8%	28,0%	30,2%	32,1%	33,9%	35,6%	37,1%	38,4%	39,4%	40,3%	
Proportion de redoublants	10,0%	23,9%	22,6%	21,4%	20,1%	18,8%	17,6%	16,3%	15,1%	13,8%	12,5%	11,3%	10,0%	
			315									539		
Nombre total d'élèves scolarisés	797	279 824	492	343 898	371 527	398 347	424 319	449 403	473 554	496 724	518 859	903	559 797	
Taux Brut de Scolarisation (TBS)	559648	35%												
TBS (Vérification)		36%	38,2%	40,5%	42,4%	44,2%	45,7%	46,9%	48,0%	48,9%	49,5%	50,0%	50,4%	
	64													
Privé	421	0,146317											0,141785734	
Nombre total d'élèves scolarisés			36									62		
	64404	32 202	307	39 576	42 755	45 842	48 830	51 717	54 496	57 163	59 710	132	64 421	
% par rapport au total	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	
Subvention par élève en % du coût unitaire dans le public	5,0%	0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	
Subvention totale (millions)		0,0	97,3	105,2	113,0	120,8	128,5	136,1	143,7	151,2	158,6	165,9	173,2	
Privé catholique (pris en charge par Etat)	14													
Nombre total d'élèves scolarisés	950		9									14		
	17482	8 741	178	9 637	10 119	10 625	11 156	11 714	12 299	12 914	13 560	238	14 950	
Accroissement annuel	5,0%													
Subvention par élève en % du coût unitaire dans le public	81,0%	81%	81,0%	81,0%	81,0%	81,0%	81,0%	81,0%	81,0%	81,0%	81,0%	81,0%	81,0%	
Subvention totale (millions)		420	399	415	433	453	475	499	525	553	584	616	651	
	480													
Public	426													
Nombre total d'élèves scolarisés	477762	238 881	270 007	294 685	318 653	341 880	364 333	385 972	406 758	426 646	445 589	533	480 426	
Nombre de groupes pédagogiques		3 289	3 747	4 147	4 549	4 951	5 355	5 758	6 160	6 562	6 961	7 357	7 749	
Elèves / Groupes pédagogiques	62,0	73	72,1	71,1	70,1	69,0	68,0	67,0	66,0	65,0	64,0	63,0	62,0	
Nombre d'heures hebdomadaire élève	26,0	28	27,8	27,6	27,5	27,3	27,1	26,9	26,7	26,5	26,4	26,2	26,0	
Service effectif enseignant	20,0	18	17,9	18,1	18,3	18,5	18,8	19,0	19,2	19,4	19,6	19,8	20,0	
Nombre d'enseignants		5 167	5 815	6 321	6 810	7 281	7 735	8 171	8 590	8 989	9 370	9 732	10 073	
Ratio Elèves-maîtres (REM)		46,2	46,4	46,6	46,8	47,0	47,1	47,2	47,4	47,5	47,6	47,6	47,7	
Taux d'attrition	4,0%													

Nombre d'enseignants après attrition			4 960	5 583	6 068	6 538	6 990	7 426	7 844	8 246	8 630	8 996	9 343
Nouveaux enseignants			855	739	742	744	745	746	745	743	741	736	731
Nombre d'enseignants utilisé			5 815	6 321	6 810	7 281	7 735	8 171	8 590	8 989	9 370	9 732	10 073
REM (Réel)			46,4	46,6	46,8	47,0	47,1	47,2	47,4	47,5	47,6	47,6	47,7
Nombre d'enseignants par catégorie		0,7576931											
Catégorie 1: Fonctionnaires cadres	2 499	3 915	3 786	3 657	3 529	3 400	3 271	3 142	3 014	2 885	2 756	2 627	2 499
Catégorie 2: Contractuels		1 194	1 976	2 616	3 239	3 844	4 432	5 003	5 555	6 089	6 604	7 099	7 575
Catégorie 3: Maîtres communautaires	0	58	53	47	42	37	32	26	21	16	11	5	0
Salaire moyen en unité de PIB / Tête													
Catégorie 1: Fonctionnaires cadres	7,56	7,56	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Catégorie 2: Conv et PPTE (public)	4,80	4,78	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8
Catégorie 3: PPTE (ECOM)	1,40	1,00	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Salaire moyen enseignant													
En unité de PIB / Tête		6,8	6,6	6,4	6,2	6,1	5,9	5,8	5,8	5,7	5,6	5,5	5,5
En millions de Fcfa		1 543	1 522	1 519	1 523	1 532	1 546	1 563	1 583	1 607	1 632	1 660	1 690
Masse salariale enseignante totale (millions)		7 973	8 849	9 602	10 371	11 156	11 956	12 771	13 600	14 442	15 295	16 158	17 029
Dépenses autre que salaire enseignant													
Salaire moyen de référence en % des dépenses totales	5,5												
selon le salaire de référence en millions de Fcfa	34,0%	44,1%	43,1%	42,2%	41,3%	40,4%	39,5%	38,6%	37,7%	36,7%	35,8%	34,9%	34,0%
Dépenses totales dans le public (millions Fcfa)		14 253	14 479	15 667	16 845	18 013	19 171	20 317	21 450	22 570	23 674	24 760	25 826
Dépenses par élève du public (en unité de PIB/Tête)		0,26	0,23	0,22	0,22	0,21	0,20	0,20	0,19	0,19	0,18	0,18	0,17
Dépenses totales dans le cycle 2 (millions Fcfa)		14 673	14 975	16 188	17 392	18 588	19 775	20 952	22 119	23 274	24 416	25 542	26 650

Secondaire

Population													
Population scolarisable		686 424	707 223	728 651	750 730	773 477	796 913	821 060	845 938	871 570	897 978	925 187	953 220
16 ans		240 641	247 932	255 445	263 185	271 159	279 375	287 840	296 562	305 548	314 806	324 345	334 172
18 ans		217 176	223 756	230 536	237 522	244 718	252 133	259 773	267 644	275 754	284 109	292 718	301 587
Accroissement annuel	3,0%												
Clé: 1=Effectif, 0=Taux de	0												

transition														
Non-redoublants														
Seconde	40 000	20 292	21 721	23 070	24 328	25 485	26 527	27 443	28 219	28 840	29 290	29 554	29 613	
Terminale		13 269											21 456	
Taux de transition effectif (Fond cycle 2 - secondaire)	22,0%	40,2%	38,5%	36,9%	35,2%	33,6%	31,9%	30,3%	28,6%	27,0%	25,3%	23,7%	22,0%	
Taux d'accès														
Seconde		8,4%	8,8%	9,0%	9,2%	9,4%	9,5%	9,5%	9,5%	9,4%	9,3%	9,1%	8,9%	
Terminale		6,1%	6,3%	6,5%	6,7%	6,8%	6,9%	6,9%	6,9%	6,8%	6,7%	6,6%	6,4%	
Taux de survie	72,5%	72,5%	72,5%	72,5%	72,5%	72,5%	72,5%	72,5%	72,5%	72,5%	72,5%	72,5%	72,5%	
Proportion de redoublants	10,0%	29,0%	27,3%	25,5%	23,8%	22,1%	20,4%	18,6%	16,9%	15,2%	13,5%	11,7%	10,0%	
Nombre total d'élèves scolarisés		68 925	73 459	76 211	78 546	80 456	81 932	82 962	83 533	83 632	83 243	82 348	80 930	
Taux Brut de Scolarisation (TBS)		10%												
TBS (Vérification)		10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	9%	9%	8%	
Privé laïc		0,3686471											0,63782185	
Nombre total d'élèves scolarisés		7 058	8 508	9 849	11 205	12 557	13 887	15 174	16 400	17 541	18 577	19 482	20 233	
% par rapport au total	25,0%	10,2%	11,6%	12,9%	14,3%	15,6%	16,9%	18,3%	19,6%	21,0%	22,3%	23,7%	25,0%	
Subvention par élève en % du coût unitaire dans le public	15,0%	16%	15,9%	15,8%	15,7%	15,6%	15,5%	15,5%	15,4%	15,3%	15,2%	15,1%	15,0%	
Subvention totale (millions)		298,1	331,9	358,6	384,4	410,0	436,7	466,1	499,4	539,0	587,8	650,3	734,4	
Privé catholique (pris en charge par Etat)														
Nombre total d'élèves scolarisés		18 351	19 269	20 232	21 244	22 306	23 421	24 592	25 822	27 113	28 468	29 892	31 386	
Accroissement annuel	5,0%													
Subvention par élève en % du coût unitaire dans le public	43,0%	43%	43,0%	43,0%	43,0%	43,0%	43,0%	43,0%	43,0%	43,0%	43,0%	43,0%	43,0%	
Subvention totale (millions)		2 091	2 032	2 002	1 993	2 003	2 038	2 102	2 201	2 346	2 551	2 843	3 266	
Public														
Nombre total d'élèves scolarisés		43 516	45 683	46 130	46 097	45 593	44 624	43 195	41 312	38 978	36 198	32 974	29 311	
Nombre de groupes pédagogiques		1 100	1 141	1 138	1 123	1 098	1 062	1 016	960	896	822	741	651	
Elèves / Groupes pédagogiques	45,0	39,6	40,1	40,5	41,0	41,5	42,0	42,5	43,0	43,5	44,0	44,5	45,0	
Nombre d'heures hebdomadaire élève	26,0	28	27,8	27,6	27,5	27,3	27,1	26,9	26,7	26,5	26,4	26,2	26,0	
Service effectif enseignant	18,0	16	16,4	16,6	16,7	16,9	17,0	17,2	17,4	17,5	17,7	17,8	18,0	
Nombre d'enseignants		1 895	1 933	1 897	1 843	1 773	1 687	1 588	1 478	1 357	1 226	1 087	941	
Ratio Elèves-maîtres (REM)		23,0	23,6	24,3	25,0	25,7	26,4	27,2	28,0	28,7	29,5	30,3	31,2	
Taux d'attrition	4,0%													

Nombre d'enseignants après attrition			1 819	1 856	1 821	1 769	1 702	1 634	1 568	1 505	1 445	1 387	1 332
Nouveaux enseignants			114	41	22	3	-14	-45	-90	-149	-219	-300	-391
Nombre d'enseignants utilisé			1 933	1 897	1 843	1 773	1 702	1 634	1 568	1 505	1 445	1 387	1 332
REM (Réel)			23,6	24,3	25,0	25,7	26,2	26,4	26,3	25,9	25,0	23,8	22,0
Nombre d'enseignants par catégorie													
Catégorie 1: Fonctionnaires cadres													
	1 979	1 119	1 197	1 275	1 354	1 432	1 510	1 588	1 666	1 744	1 823	1 901	1 979
Catégorie 2: Contractuels		776	736	622	490	341	192	45	-98	-239	-377	-513	-647
Catégorie 3: Maîtres communautaires	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Salaire moyen en unité de PIB / Tête													
Catégorie 1: Fonctionnaires cadres	10,6	10,60	10,6	10,6	10,6	10,6	10,6	10,6	10,6	10,6	10,6	10,6	10,6
Catégorie 2: Contractuels	4,9	4,90	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9
Catégorie 3: Maîtres communautaires			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Salaire moyen enseignant													
En unité de PIB / Tête		8,3	8,4	8,7	9,1	9,5	10,0	10,7	11,6	12,8	14,2	16,2	18,9
En milliers de Fcfa		1 864	1 956	2 084	2 231	2 401	2 610	2 871	3 198	3 613	4 149	4 859	5 834
Masse salariale enseignante totale (millions)		3 532	3 780	3 954	4 112	4 256	4 404	4 561	4 727	4 902	5 087	5 283	5 488
Dépenses autre que salaire enseignant													
Salaire moyen de référence en % des dépenses totales	8,3												
selon le salaire de référence en millions de Fcfa	40,0%	69,3%	66,6%	63,9%	61,3%	58,6%	56,0%	53,3%	50,6%	48,0%	45,3%	42,7%	40,0%
Dépenses totales dans le public (millions Fcfa)		11 488	11 201	10 617	10 056	9 520	9 028	8 584	8 189	7 842	7 544	7 294	7 093
Dépenses par élève du public (en unité de PIB/Tête)		1,17	1,06	0,96	0,89	0,83	0,78	0,74	0,72	0,71	0,72	0,74	0,79
Dépenses totales dans le secondaire (millions Fcfa)		13 877	13 565	12 978	12 433	11 933	11 502	11 152	10 889	10 727	10 683	10 788	11 093
Enseignement normal													
Formation initiale pour les enseignants du fondam. 1													
Nouveaux enseignants (Moyenne issue du bloc cycle 1)			4 136	4 136	4 136	4 136	4 136	4 136	4 136	4 136	4 136	4 136	4 136
% en formation	100,0%												
Durée de la formation	2	4	4	4	4	4	4	2	2	2	2	2	2

Année de début	2010												
Nombre d'élèves-maîtres en formation		9 151	16 543	16 543	16 543	16 543	16 543	8 271	8 271	8 271	8 271	8 271	8 271
Coût unitaire en unité de PIB / Tête	1,5	1,5											
Dépenses totales (millions de Fcfa)		3 120	5 803	5 970	6 142	6 319	6 501	3 344	3 441	3 540	3 642	3 747	3 855
Formation initiale pour les enseignants du fondam. 2													
Nouveaux enseignants (Moyenne issue du bloc cycle 2)			751	751	751	751	751	751	751	751	751	751	751
% en formation	100,0%												
Durée de la formation	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Année de début	2010												
Nombre d'élèves-maîtres en formation			1 503	1 503	1 503	1 503	1 503	1 503	1 503	1 503	1 503	1 503	1 503
Coût unitaire en unité de PIB / Tête	1,5	1,5											
Dépenses totales (millions de Fcfa)			523	538	554	569	586	603	620	638	656	675	695
Coût de la Formation continue			710	821	942	1 075	1 221	1 382	1 520	1 670	1 833	2 011	2 206
Dépenses totales (millions de Fcfa)		3 120	7 036	7 329	7 638	7 964	8 309	5 329	5 581	5 848	6 131	6 434	6 756

Technique et Professionnel 150000

Technique et Professionnel Public						69 575	151 507	46%					
Nombre d'élèves	37 500	9 781	12 301	14 821	17 341	19 861	22 381	24 900	27 420	29 940	32 460	34 980	37 500
Coût unitaire en unité de PIB / Tête	1,80	2,03	2,01	1,99	1,96	1,94	1,92	1,90	1,88	1,86	1,84	1,82	1,80
Dépenses totales (millions de Fcfa)		4 469	5 724	7 022	8 365	9 754	11 189	12 670	14 199	15 777	17 403	19 079	20 805
Privé													
Nombre d'élèves	112 500	29 719	37 245	44 770	52 296	59 821	67 347	74 872	82 398	89 923	97 449	104 974	112 500
Subvention / élèves en % du CU public	24%	24%	24%	24%	24%	24%	24%	24%	24%	24%	24%	24%	24%
Dépenses totales (millions de Fcfa)		3 210	4 097	5 015	5 964	6 945	7 959	9 006	10 087	11 201	12 351	13 535	14 755
Dépenses totales (millions de Fcfa) ETP		7 679	9 820	12 037	14 329	16 699	19 148	21 676	24 286	26 978	29 754	32 614	35 560
Professionnel (Nouveau)													
Sortants après les 6 ans du Fond 1			31 794	40 950	51 570	63 765	77 649	93 343	110 975	130 682	152 604	176 893	203 707

en % des sortants	20,0%		20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Nombre en formation			6 359	8 190	10 314	12 753	15 530	18 669	22 195	26 136	30 521	35 379	40 741
Coût unitaire en unité de PIB / Tête	0,25		0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Dépenses totales (millions de Fcfa)			369	489	633	805	1 009	1 248	1 526	1 849	2 222	2 650	3 139
Sortants après les 9 ans du Fond 2			20 004	21 747	23 926	26 567	29 698	33 348	37 547	42 330	47 728	53 778	60 518
en % des sortants	20,0%		20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Nombre en formation			4 001	4 349	4 785	5 313	5 940	6 670	7 509	8 466	9 546	10 756	12 104
Coût unitaire en unité de PIB / Tête	0,70		0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70
Dépenses totales (millions de Fcfa)			650	727	822	940	1 081	1 248	1 446	1 677	1 946	2 256	2 611
Dépenses totales (millions de Fcfa) FP		0	1 018	1 215	1 456	1 745	2 090	2 496	2 973	3 527	4 168	4 905	5 751
Dépenses totales (millions de Fcfa) FP		7 679	10 839	13 252	15 785	18 444	21 237	24 172	27 258	30 505	33 921	37 519	41 310

Non formel et alphabétisation													
Flux de déscolarisés du fond. Cycle I			161 732	149 969	137 345	123 818	109 346	93 882	77 382	59 795	41 071	21 158	0
% pris en charge	35,0%	5,0%	8%	11%	14%	17%	20%	23%	26%	29%	32%	35%	
Année de début	2005												
Coût unitaire en % du PIB / Tête	15,0%												
Dépenses totales pour les enfants déscolarisés		0	450	574	669	732	761	751	700	603	457	258	0
Population 15-35 ans analphabètes		2 286 000											
% à alphabétiser	35,0%												
Année de début	2006												
Coût unitaire en % du PIB / Tête	12,0%												
Dépenses totales pour l'alphabétisation des adultes		0	0	2 475	2 475	2 475	2 475	2 475	2 475	2 475	2 475	2 475	2 475
Dépenses d'administration centrale		514	535	556	578	601	625	650	676	703	732	761	791
Accroissement annuel	4,0%												
Dépenses totales (millions de Fcfa)		514	985	3 605	3 722	3 808	3 861	3 876	3 851	3 782	3 664	3 493	3 266

Enseignement supérieur et Recherche scientifique

Etudiants / 100 000 habitants	350	250	259	268	277	286	295	304	314	323	332	341	350
Effectif total		29 591	31 600	33 703	35 905	38 209	40 620	43 142	45 779	48 537	51 420	54 432	57 581
Public: Université	47 581	26 075	27 494	29 008	30 620	32 335	34 157	36 089	38 044	39 999	41 954	43 909	45 864
Public: Ecoles et Instituts	10 000	3 516	4 105	4 695	5 284	5 874	6 463	7 053	7 642	8 232	8 821	9 411	10 000
Privé			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement à distance			0	0	0	0	0	0	93	306	644	1 113	1 716
Dépenses													
Public: Ecoles et Instituts													
Fonctionnement du système		2 146	2 578	3 034	3 514	4 018	4 550	5 108	5 695	6 312	6 960	7 639	8 353
Sociales		500	576	649	719	784	845	901	950	994	1 030	1 059	1 079
Coût par étudiant en unité de PIB / Tête		3,34	3,31	3,29	3,26	3,24	3,21	3,19	3,16	3,14	3,11	3,09	3,06
Fonctionnement du système	2,71	2,71	2,71	2,71	2,71	2,71	2,71	2,71	2,71	2,71	2,71	2,71	2,71
Sociales	0,35	0,63	0,61	0,58	0,55	0,53	0,50	0,48	0,45	0,43	0,40	0,38	0,35
Dépenses totales (millions de Fcfa)		2 646	3 155	3 683	4 232	4 803	5 395	6 009	6 646	7 306	7 990	8 698	9 432
Public: Université													
Fonctionnement du système		6 118	6 637	7 204	7 824	8 500	9 238	10 042	10 891	11 781	12 713	13 688	14 710
Sociales		3707	3 859	4 012	4 166	4 317	4 466	4 608	4 731	4 829	4 899	4 940	4 948
Coût par étudiant en unité de PIB / Tête		1,67	1,65	1,62	1,59	1,57	1,54	1,52	1,49	1,47	1,44	1,42	1,39
Fonctionnement du système	1,04	1,04	1,04	1,04	1,04	1,04	1,04	1,04	1,04	1,04	1,04	1,04	1,04
Sociales	0,35	0,63	0,61	0,58	0,55	0,53	0,50	0,48	0,45	0,43	0,40	0,38	0,35
Dépenses totales (millions)		9 825	10 496	11 216	11 989	12 817	13 703	14 650	15 622	16 609	17 611	18 628	19 658
Ensemble public													
Effectif total		29 591	31 600	33 703	35 905	38 209	40 620	43 142	45 686	48 231	50 775	53 320	55 864
Fonctionnement du système		8 264	9 215	10 238	11 337	12 519	13 787	15 150	16 586	18 092	19 672	21 328	23 063
Sociales		4 207	4 435	4 662	4 884	5 102	5 310	5 509	5 681	5 822	5 929	5 998	6 026
Dépenses totales (millions)		12 471	13 650	14 900	16 222	17 620	19 098	20 658	22 267	23 915	25 601	27 326	29 089
Coût par étudiant de fonc. en unité de PIB / Tête		1,24	1,26	1,27	1,29	1,30	1,31	1,31	1,32	1,33	1,33	1,34	1,34
Privé													
Subvention en % du coût unitaire de fonc. dans le public	50,0%												
Subvention totales (millions)			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement à distance													
Coût unitaire en % coût unitaire de fonc. dans le public	50,0%												
Dépenses totales (millions)			0	0	0	0	0	0	13	45	98	173	275

Dépenses totales pour les études locales (millions)		12 471	13 650	14 900	16 222	17 620	19 098	20 658	22 280	23 960	25 699	27 500	29 365
Coût unitaire en unité de PIB / Tête													
Dépenses pour les études à l'extérieur		400	423	445	467	488	508	527	543	558	570	580	587
en % des dépenses totales locales	2,0%	3,2%	3,1%	3,0%	2,9%	2,8%	2,7%	2,5%	2,4%	2,3%	2,2%	2,1%	2,0%
Recherche													
en % des dépenses de fonc. dans le public	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
Dépenses totales (millions)		664	740	822	910	1 004	1 106	1 214	1 329	1 449	1 575	1 707	1 845
Dépenses totales: Ens. Sup. et Recherche (millions)		13 535	14 813	16 167	17 598	19 112	20 711	22 399	24 153	25 967	27 844	29 787	31 797

Récapitulatif (millions Fcfa de l'année de base)													
Préscolaire		585	804	1 030	1 262	1 501	1 746	1 998	2 257	2 523	2 796	3 076	3 364
Fondamental cycle 1		28 938	31 908	40 559	46 254	53 240	61 202	70 236	78 069	86 794	96 485	107 225	119 099
Fondamental cycle 2		14 673	14 975	16 188	17 392	18 588	19 775	20 952	22 119	23 274	24 416	25 542	26 650
Secondaire Général		13 877	13 565	12 978	12 433	11 933	11 502	11 152	10 889	10 727	10 683	10 788	11 093
Normal		3 120	7 036	7 329	7 638	7 964	8 309	5 329	5 581	5 848	6 131	6 434	6 756
Technique et professionnel		7 679	9 820	12 037	14 329	16 699	19 148	21 676	24 286	26 978	29 754	32 614	35 560
Formation professionnelle qualifiante et par apprentissage			1 018	1 215	1 456	1 745	2 090	2 496	2 973	3 527	4 168	4 905	5 751
Alphabétisation et non-formel		514	985	3 605	3 722	3 808	3 861	3 876	3 851	3 782	3 664	3 493	3 266
Enseignement supérieur et Recherche		13 535	14 813	16 167	17 598	19 112	20 711	22 399	24 153	25 967	27 844	29 787	31 797
Total		82 921	94 925	111 106	122 084	134 589	148 343	160 115	174 178	189 418	205 940	223 863	243 335

Récapitulatif (%)													240 069
Préscolaire		0,7	0,8	0,9	1,0	1,1	1,2	1,2	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4
Fondamental cycle 1		34,9	33,6	36,5	37,9	39,6	41,3	43,9	44,8	45,8	46,9	47,9	48,9
Fondamental cycle 2		17,7	15,8	14,6	14,2	13,8	13,3	13,1	12,7	12,3	11,9	11,4	11,0
Secondaire Général		16,7	14,3	11,7	10,2	8,9	7,8	7,0	6,3	5,7	5,2	4,8	4,6
Normal		3,8	7,4	6,6	6,3	5,9	5,6	3,3	3,2	3,1	3,0	2,9	2,8
Technique et professionnel		9,3	10,3	10,8	11,7	12,4	12,9	13,5	13,9	14,2	14,4	14,6	14,6

Formation professionnelle qualifiante et par apprentissage				1,1	1,2	1,3	1,4	1,6	1,7	1,9	2,0	2,2	2,4
Alphabétisation et non-formel	0,6	1,0		3,2	3,0	2,8	2,6	2,4	2,2	2,0	1,8	1,6	1,3
Enseignement supérieur et Recherche	16,3	15,6		14,6	14,4	14,2	14,0	14,0	13,9	13,7	13,5	13,3	13,1
Total	100	99		100									

Ressources (Indicative framework)

	0,028	0,031											
Domestically-generated revenues as % of GDP	14,0%	14,4%	14,4%	14,3%	14,3%	14,2%	14,2%	14,2%	14,1%	14,1%	14,1%	14,0%	14,0%
% domestically-generated resources allocated to education (indicative framework)	20,0%	21,5%	21,4%	21,2%	21,1%	21,0%	20,8%	20,7%	20,5%	20,4%	20,3%	20,1%	20,0%
Domestic resource envelope for education based on ind. Framework (millions of Fcfa)		82 623	86 812	91 210	95 825	100 670	105 754	111 090	116 689	122 564	128 728	135 196	141 981
Primary education share of domestically-generated resources for education (%)	50,0%	34,9%	36,3%	37,6%	39,0%	40,4%	41,8%	43,1%	44,5%	45,9%	47,3%	48,6%	50,0%
Ressources for primary based on indicative framework		28 834	31 488	34 335	37 388	40 660	44 166	47 919	51 936	56 234	60 829	65 742	70 990
Domestic resource envelope for other levels (millions of Fcfa)		53 789	59 043	64 800	71 103	78 003	85 552	93 808	102 833	112 695	123 467	135 229	148 065

Gap pour les dépenses d'expansion du système (millions de Fcfa)

Fondamental cycle 1			-420	-6 224	-8 866	-12 579	-17 036	-22 317	-26 133	-30 560	-35 656	-41 483	-48 109
Autres niveaux			-3 974	-5 748	-4 727	-3 346	-1 589	3 929	6 725	10 071	14 013	18 591	23 829
Total gap			-4 394	-11 972	-13 592	-15 926	-18 625	-18 388	-19 408	-20 489	-21 643	-22 892	-24 280
Vérification			-4 394	-11 972	-13 592	-15 926	-18 625	-18 388	-19 408	-20 489	-21 643	-22 892	-24 280

Gap pour les dépenses d'expansion du système (millions de \$US)

Fondamental cycle 1			-0,8	-12,4	-17,7	-25,2	-34,1	-44,6	-52,3	-61,1	-71,3	-83,0	-96,2
Autres niveaux			-7,9	-11,5	-9,5	-6,7	-3,2	7,9	13,5	20,1	28,0	37,2	47,7
Total gap			-8,8	-23,9	-27,2	-31,9	-37,2	-36,8	-38,8	-41,0	-43,3	-45,8	-48,6
Vérification			-14,3	-11,7	-10,2	-8,9	-7,8	-7,0	-6,3	-5,7	-5,2	-4,8	-4,6
			-1%	-15%	-19%	-24%	-28%	-32%	-33%	-35%	-37%	-39%	-40%